

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT

DES INFRASTRUCTURES LOCALES

DU QUÉBEC



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT

DES INFRASTRUCTURES LOCALES

DU QUÉBEC

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020

*Société de financement
des infrastructures
locales*

Québec 

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
Société de financement des infrastructures locales du Québec

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-2493 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

À titre de responsable de l'application de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous transmets le *Rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec* pour l'exercice clos le 31 mars 2020, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG', written in a stylized, cursive manner.

Eric Girard
Québec, le 3 août 2020

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est, bureau 826
Québec (Québec) G1K 3H4

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le 15^e rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Ensemble, la SOFIL et ses partenaires, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère des Transports, ont versé plus de 400 millions de dollars en 2019-2020 en aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la SOFIL et fait état de ses activités et de ses réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson
Québec, le 22 juillet 2020

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration.....	1
Aperçu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec	3
Revue de l'année 2019-2020	7
Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	11
Revue financière 2019-2020	25
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020	31
Gouvernance	51
Exigences législatives	55
Annexe A : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	61
Annexe B : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun	63
Annexe C : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	69

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport d'activité 2020* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Ce rapport relate les événements survenus au cours du dernier exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et contient les états financiers de la SOFIL.

▣ Des sommes records pour le programme TECQ 2019-2024

L'année 2019-2020 a lancé la mise en place du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2024, doté d'une enveloppe record de près de 4,4 milliards de dollars sur cinq ans, soit près de 740 millions de dollars additionnels par rapport à l'enveloppe de la période 2014-2019. La contribution de la SOFIL à ce programme atteint un sommet à plus de 3,5 milliards de dollars.

Les modalités du programme TECQ 2019-2024 ont été élaborées afin qu'elles répondent mieux aux besoins des municipalités et des organismes municipaux. Une plus grande flexibilité dans la soumission des projets, l'élargissement de l'admissibilité à plus d'organismes responsables du transport collectif et le rehaussement des taux d'aide financière pour certains types d'infrastructures de transport collectif figurent parmi les améliorations apportées au programme.

Le programme TECQ a permis de soutenir les municipalités et les organismes municipaux dans la réalisation d'investissements d'une valeur de plus de 400 millions de dollars en 2019-2020. L'aide apportée par la SOFIL a atteint près de 340 millions de dollars, alors que les contributions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère des Transports se sont élevées respectivement à 54,0 millions de dollars et 8,5 millions de dollars.

▣ Des investissements majeurs de plus de 5,1 milliards de dollars à venir

Au cours de l'année 2020-2021, la SOFIL et ses partenaires travailleront de concert pour assurer la mise en œuvre du Plan d'investissements 2020-2025, dont les sommes totalisent plus de 5,1 milliards de dollars.

Dans le contexte provoqué par la pandémie de COVID-19, la SOFIL et ses partenaires poursuivront leurs efforts visant à accompagner financièrement les municipalités et les organismes de transport dans leurs projets permettant d'améliorer les services offerts aux citoyens et de participer à la relance de l'économie.

Enfin, il m'importe de souligner l'apport important de nos partenaires dans la gestion des affaires de la SOFIL. Je tiens également à saluer l'arrivée de deux nouveaux administrateurs, soit M^{me} Danièle Cantin et M. Jocelyn Savoie. Ces derniers contribueront à enrichir et à diversifier l'expertise du conseil d'administration. En outre, je tiens à remercier M. Frédéric Guay pour sa contribution et sa collaboration au sein du conseil d'administration au cours des dernières années.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson



La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État constituée le 17 décembre 2004 en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹.

La mission principale de l'organisation est de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux en vue de réaliser des projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun. Elle peut également verser une aide financière pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

La gouvernance de la SOFIL s'inscrit dans une approche de partenariat Québec-Municipalités. La SOFIL vise à apporter une source de financement stable, prévisible et de long terme au milieu municipal. Cette approche permet au gouvernement de systématiser ses interventions dans le domaine des infrastructures locales et de compléter l'apport financier des municipalités et des organismes municipaux.

Pour accomplir sa mission, la SOFIL confie la gestion de ses opérations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère des Finances et au ministère des Transports. Cela lui permet de recourir à l'expertise présente au sein de ces ministères, particulièrement en matière de gestion de programmes et de gestion financière.

□ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

La SOFIL administre, par l'entremise d'ententes de service, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. Dans le cadre de ce programme, la SOFIL a contribué à hauteur de 345 millions de dollars à des projets d'infrastructures municipaux, soit :

- 268,1 millions de dollars pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;
- 76,9 millions de dollars pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

¹ RLRQ, chapitre S-11.0102.

❑ Nos sources de revenu

Conformément à la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada² et aux modalités de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024, la SOFIL reçoit des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence. Ce fonds est devenu permanent en 2011. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les revenus de transferts fédéraux ont atteint 287,0 millions de dollars, soit la valeur des sommes en provenance du gouvernement fédéral qui ont été versées aux municipalités et aux organismes municipaux pendant cette période.

De plus, la SOFIL bénéficie d'une part importante des sommes provenant des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée³, soit le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition. Ces droits sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour ensuite être versés à la SOFIL. La part des droits qui a bénéficié à la SOFIL représente 90,1 millions de dollars pour le dernier exercice.

Finalement, la SOFIL peut compter sur des intérêts, de 37,7 millions de dollars en 2019-2020, provenant des placements effectués à partir des transferts reportés du Fonds de la taxe sur l'essence et des recettes reportées des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

Sources de revenu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec



² L.C., 2011, chapitre 24.

³ Un véhicule est considéré comme ayant un moteur de forte cylindrée si son moteur est d'une cylindrée de 3,95 litres ou plus et s'il a été construit en 1995 ou après.

❑ La gouvernance

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration qui est composé de sept membres. Deux de ces membres sont des élus locaux nommés après consultation auprès des associations municipales⁴. Le milieu municipal peut ainsi exprimer ses préoccupations et prendre part aux décisions de la SOFIL. Les autres membres occupent des postes de sous-ministres, de sous-ministres associés ou de sous-ministres adjoints nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique⁵.

Les comités d'audit et d'éthique appuient le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.

⁴ Fédération québécoise des municipalités et Union des municipalités du Québec.

⁵ RLRQ, chapitre F-3.1.1.



☐ Engagements

Au cours de l'exercice 2019-2020, plus de 288 millions de dollars ont été engagés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

☐ Investissements

En 2019-2020, 402,3 millions de dollars ont été investis par les municipalités et les organismes municipaux pour leurs projets d'infrastructures.

De ce montant, 339,8 millions de dollars proviennent des fonds de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), 54,0 millions de dollars, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et 8,5 millions de dollars, du ministère des Transports (MTQ).

☐ Résultats de l'exercice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la SOFIL a réalisé un excédent de 64,7 millions de dollars. L'excédent dégagé s'explique principalement par des investissements municipaux moins élevés en 2019-2020 qu'en 2018-2019.

❑ Plan d'investissements pour la période 2020-2025

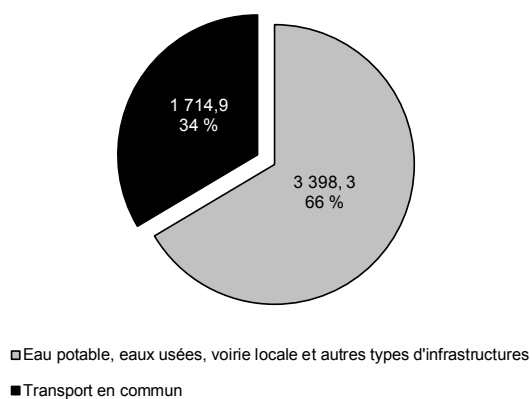
Le 3 juin 2020, le gouvernement du Québec a approuvé le Plan d'investissements 2020-2025 de la SOFIL. Les investissements prévus totalisent plus de 5,1 milliards de dollars et se répartissent entre les catégories suivantes :

- 3,4 milliards de dollars pour les investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments⁶;
- 1,7 milliard de dollars pour les investissements en transport en commun⁷.

Le financement du Plan d'investissements 2020-2025 est assuré grâce à une somme de plus de 3,4 milliards de dollars provenant du Fonds de la taxe sur l'essence et à un montant de près de 1,7 milliard de dollars découlant de la part du gouvernement du Québec⁸, inscrit dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

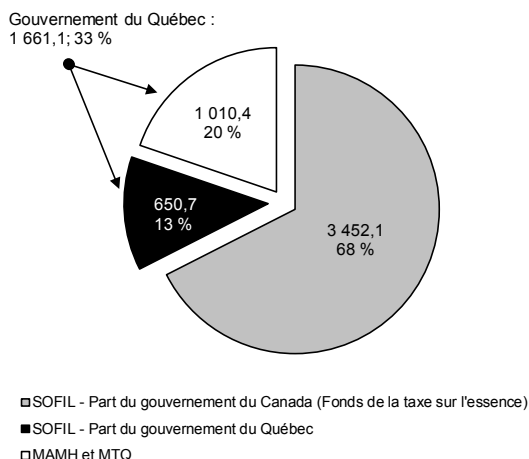
La SOFIL apportera une contribution financière de plus de 4,1 milliards de dollars pour les cinq prochaines années à la réalisation du plan. La part restante d'un peu plus de 1,0 milliard de dollars sera assurée par un financement provenant du MAMH et du MTQ.

Investissements prévus par catégorie d'infrastructures pour la période 2020-2025 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

Sources de financement du Plan d'investissements 2020-2025 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

⁶ Sous certaines réserves, les municipalités peuvent allouer jusqu'à 20 % de leur enveloppe à la réalisation de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, autres que ceux liés à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie locale.

⁷ L'acquisition de matériel roulant, comme les autobus, constitue une infrastructure au sens de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

⁸ La part du gouvernement du Québec est composée d'une partie des revenus provenant des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et des crédits budgétaires provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère des Transports du Québec.

■ **Un plan qui contribue au développement économique de toutes les régions du Québec**

Plusieurs administrations publiques, dont celles du Québec, ont fait le choix de miser sur les investissements en infrastructures afin de stimuler leur économie et d'assurer des services de qualité aux citoyens. En effet, les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des retombées importantes sur le développement social et économique des communautés.

Ainsi, toutes les régions du Québec, aussi bien rurales qu'urbaines, bénéficient du programme TECQ et peuvent utiliser ces fonds comme levier de développement socioéconomique, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

■ **Un plan qui permet de soutenir la démarche des municipalités en matière de gestion des actifs**

La gestion des actifs permet aux municipalités de veiller à ce que les infrastructures fournissent les services auxquels la population est en droit de s'attendre. Cette gestion repose entre autres sur la connaissance de l'état des réseaux et du niveau de service attendu, de même que sur la planification financière des travaux à réaliser.

En ce sens, le nouveau plan d'investissements, à l'instar des plans adoptés les années précédentes, permet aux municipalités du Québec d'assurer une planification efficiente des travaux nécessaires et du financement sous-jacent afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population.

□ **Nominations au conseil d'administration**

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec a nommé, à titre de membres du conseil d'administration de la SOFIL pour un mandat de cinq ans :

- M. Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales au MAMH, le 9 octobre 2019;
- M^{me} Danièle Cantin, secrétaire associée aux politiques budgétaires et aux programmes du Secrétariat du Conseil du trésor et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés, le 4 décembre 2019.

□ **Politique de placement renouvelée**

Le conseil d'administration a adopté une nouvelle politique applicable aux placements de la SOFIL, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. Celle-ci permet à la SOFIL de profiter de meilleurs rendements tout en préservant le capital investi et d'assurer le versement des aides financières en temps opportun.

Les intérêts générés par la SOFIL permettent de bonifier les enveloppes d'aide financière du programme TECQ affectée aux municipalités et aux organismes municipaux.

□ **Lancement du programme TECQ pour la période 2019-2024**

La période 2019-2024 du programme TECQ a été officiellement lancée au cours de l'année 2019-2020 à la suite de l'approbation des modalités de programme par le gouvernement. Une somme initiale record de près de 4,4 milliards de dollars est mise à la disposition des municipalités et des organismes municipaux afin de les appuyer dans leurs investissements.



La présente section résume le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à savoir : ses sources de financement, les modalités de versement de l'aide financière et les enveloppes d'aide financière.

Également, pour chaque période couverte par le programme, la section dresse un état des transferts d'enveloppe réalisés au cours de l'exercice 2019-2020.

❑ Le programme en bref

La mise en place du programme TECQ découle des ententes relatives au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. La plus récente de ces ententes couvre la période 2014-2024.

- Le programme couvre actuellement quatre périodes, soit 2005-2010, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024, auxquelles sont rattachées des enveloppes d'aide financière distinctes. Lors de l'exercice financier 2019-2020, les modalités de l'aide financière et les enveloppes disponibles de la quatrième période, soit 2019-2024, ont été dévoilées.

Le programme a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures locales, notamment celles liées à l'eau potable, aux eaux usées, à la voirie locale, au transport en commun ou à d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Pour assurer la gestion du programme, la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) a recours à l'expertise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère des Finances et du ministère des Transports (MTQ). Cette gestion est encadrée par des ententes de service qui prévoient les modalités d'exécution du mandat ainsi que les honoraires à verser.

■ Sources de financement

Le financement du programme TECQ provient de trois sources de revenu, soit :

- le Fonds de la taxe sur l'essence;
- la contribution du gouvernement du Québec, se composant :
 - d'une partie des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée :
 - le droit d'immatriculation additionnel⁹,
 - le droit d'acquisition¹⁰;
 - des crédits budgétaires qui sont versés par le MAMH et le MTQ,
- des intérêts sur les placements de la SOFIL.

■ Clientèles admissibles

Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, l'Administration régionale Kativik ainsi que les sociétés de transport en commun, Exo, les régies municipales et intermunicipales de transport et les regroupements de municipalités autorisés¹¹ sont les clientèles admissibles au programme.

■ Modalités de versement

Pour que l'une de ces clientèles puisse bénéficier d'un financement provenant du programme, chaque programmation de travaux ou de projet doit être préalablement approuvée par le ministre responsable.

Dans le cas des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale¹² et d'autres types d'infrastructures, les travaux déposés sous la forme d'une programmation quinquennale doivent être approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les projets d'infrastructures de transport en commun doivent être approuvés par le ministre des Transports.

Au terme des travaux, une reddition de comptes est exigée des bénéficiaires afin que le respect de l'application des conditions de versement soit vérifié.

Lorsque des sommes demeurent ou redeviennent disponibles au terme d'une période donnée, ou au terme de vérifications finales, un transfert d'enveloppe peut être effectué d'une période à une autre afin que ces sommes puissent être réallouées aux municipalités et aux organismes municipaux.

⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société de l'assurance automobile du Québec perçoit un droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et verse une portion prédéterminée des recettes à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

¹⁰ Depuis le 1^{er} septembre 2016, la Société de l'assurance automobile du Québec perçoit le droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule muni d'un moteur de forte cylindrée. Une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

¹¹ Il s'agit des regroupements de municipalités autorisés à recevoir de l'aide financière en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

¹² Les projets d'infrastructures de voirie locale sont d'abord soumis à l'approbation du ministre des Transports avant d'être autorisés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du dépôt de la programmation de travaux.

■ Les enveloppes du programme

Cette section présente les enveloppes du programme et leur évolution en fonction des transferts d'enveloppes effectués.

Enveloppes initiales du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	2019-2024	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures					
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	2 548,3	6 841,2
Gouvernement du Québec	383,6	607,0	779,4	848,2	2 618,1
Intérêts	—	13,2	7,5	14,1	34,8
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 311,7	2 099,8	2 671,9	3 410,6	9 494,1
Transport en commun					
Gouvernement fédéral	411,8	370,0	471,3	513,3	1 766,3
Gouvernement du Québec	92,1	299,7	494,3	433,9	1 320,1
Intérêts	—	30,3	17,5	32,9	80,7
Sous-total – Transport en commun	503,9	700,0	983,1	980,1	3 167,0
Enveloppe totale	1 815,6	2 799,8	3 655,0	4 390,7	12 661,1
Gouvernement fédéral	1 339,9	1 849,7	2 356,4	3 061,6	8 607,5
Gouvernement du Québec	475,7	906,7	1 273,7	1 282,1	3 938,2
Intérêts	—	43,4	25,0	47,0	115,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

■ Transferts et ajouts d'enveloppes effectués

Au cours des années, les enveloppes initiales ont été modifiées par des transferts effectués entre enveloppes, conformément aux dispositions des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence.

Les transferts d'enveloppe sont effectués lors de l'adoption d'un plan d'investissements, lorsque requis.

Au moment de l'adoption du Plan d'investissements 2020-2025 de la SOFIL, une somme totale de 84,9 millions de dollars a été libérée de tout engagement dans les enveloppes 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, et elle a été transférée vers l'enveloppe 2019-2024 et répartie comme suit :

- 4,6 millions de dollars pour le volet Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures;
- 80,3 millions de dollars pour le volet Transport en commun.

■ Enveloppes actuelles

Le programme TECQ 2019-2024 dispose d'une enveloppe de près de 4,5 milliards de dollars, soit :

- plus de 3,4 milliards de dollars (76,3 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales;
- près de 1,1 milliard de dollars (23,7 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Enveloppes actuelles du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	2019-2024	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures					
Gouvernement fédéral	928,1	1 477,0	1 884,5	2 551,5	6 841,2
Gouvernement du Québec	385,7	607,5	779,1	849,6	2 622,0
Intérêts	—	14,5	7,5	14,1	36,1
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	2 099,0	2 671,2	3 415,2	9 499,2
Transport en commun					
Gouvernement fédéral	383,7	350,5	490,5	541,6	1 766,3
Gouvernement du Québec	85,9	178,0	570,3	485,9	1 320,1
Intérêts	—	30,3	17,5	32,9	80,7
Sous-total – Transport en commun	469,6	558,8	1 078,3	1 060,4	3 167,1
Enveloppe totale	1 783,4	2 657,8	3 749,4	4 475,6	12 666,3
Gouvernement fédéral	1 311,8	1 827,5	2 375,0	3 093,1	8 607,5
Gouvernement du Québec	471,5	785,5	1 349,5	1 335,5	3 942,0
Intérêts	—	44,7	25,0	47,0	116,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

❑ État des enveloppes au 31 mars 2020

Cette section présente l'état des enveloppes du programme TECQ par catégorie d'infrastructures. La ventilation des enveloppes par municipalité ou par organisme de transport en commun est présentée en annexe du présent rapport.

Les programmes TECQ 2005-2010 et 2010-2014 sont fermés. Aucun nouveau projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant le 31 décembre 2009, pour le programme TECQ 2005-2010, et le 31 décembre 2013, pour le programme TECQ 2010-2014, peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

■ Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures

Pour le programme TECQ 2014-2019, les demandes d'aide financière devaient être soumises au plus tard le 31 décembre 2019. Une somme de 2,3 millions de dollars est disponible pour de nouveaux engagements qui pourraient être pris au terme de l'analyse des demandes d'aide financière reçues avant l'échéance du programme. Une fois l'ensemble des demandes traitées, le solde d'enveloppe disponible sera transféré à l'enveloppe du programme TECQ 2019-2024 lors de l'adoption d'un prochain plan d'investissements de la SOFIL.

Pour le programme TECQ 2019-2024, au 31 mars 2020, plus de 3,2 milliards de dollars sont disponibles pour de nouveaux engagements. Pour l'exercice 2019-2020, les investissements réalisés s'élèvent à 47,9 millions de dollars et les engagements, à 175,7 millions de dollars.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec au 31 mars 2020 – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures (en millions de dollars)

Enveloppes	Enveloppe ⁽¹⁾ (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagement (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
TECQ 2014-2019	2 671,2	2 668,8	2 668,8	—	2,3
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
TECQ 2019-2024	3 415,2	175,7	47,9	127,9	3 239,5
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			27,2		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMH.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

■ Transport en commun

Pour le programme TECQ 2014-2019, les demandes d'aide financière devaient être soumises au plus tard le 31 mars 2019. Au 31 mars 2020, 56,6 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Une somme de 726,5 millions de dollars est disponible pour de nouveaux engagements qui pourraient être pris au terme de l'analyse des demandes d'aide financière reçues avant l'échéance du programme. Une fois l'ensemble des demandes traitées, le solde d'enveloppe disponible sera transféré à l'enveloppe du programme TECQ 2019-2024 lors de l'adoption d'un prochain plan d'investissements de la SOFIL.

Pour le programme TECQ 2019-2024, au 31 mars 2020, 774,8 millions de dollars sont disponibles pour de nouveaux projets d'infrastructures. Pour l'exercice 2019-2020, les investissements réalisés s'élèvent à 49,8 millions de dollars et les engagements, à 285,6 millions de dollars.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec au 31 mars 2020 – Infrastructures de transport en commun (en millions de dollars)

Enveloppes	Enveloppe ⁽¹⁾ (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagement (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
TECQ 2014-2019	1 078,3	351,8	295,2	56,6	726,5
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			83,9		
TECQ 2019-2024	1 060,4	285,6	49,8	235,8	774,8
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			17,4		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MTQ.

Source : Ministère des Transports du Québec.

❑ Investissements réalisés au programme TECQ en 2019-2020

La section suivante présente le détail des investissements réalisés pour l'exercice 2019-2020 pour les périodes du programme TECQ qui sont toujours actives, soit les périodes :

- 2014-2019 et 2019-2024 pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;
- 2005-2010, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024 pour les infrastructures de transport en commun.

■ Répartition des investissements réalisés par priorité de projet

La Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹³ et les modalités de versement du programme TECQ précisent les investissements prioritaires.

En matière de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les investissements doivent répondre à l'une des quatre priorités suivantes :

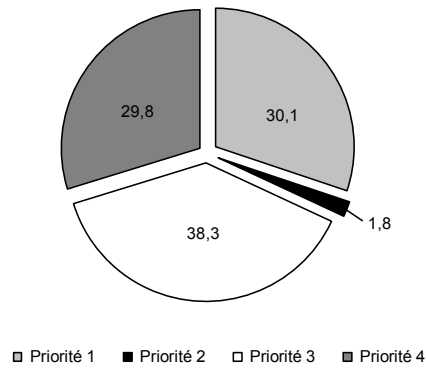
- priorité 1 : installation, mise aux normes et mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- priorité 2 : réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- priorité 3 : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- priorité 4 : réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale et réalisation d'autres types d'infrastructures ayant une incidence économique, urbaine ou régionale.

À l'égard des projets d'infrastructures de transport collectif, les investissements se répartissent en trois grandes catégories, à savoir :

- le matériel roulant;
- les systèmes de transport intelligents;
- les autres projets admissibles, comme l'acquisition de supports à vélo, le remplacement d'abribus ou le prolongement de voies réservées.

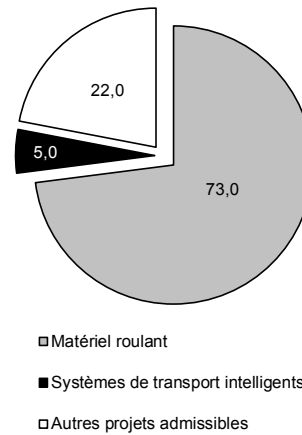
¹³ RLRQ, chapitre S-11.0102.

**Investissements réalisés par catégorie
de projets d'infrastructures d'eau potable,
d'eaux usées, de voirie locale et d'autres
types d'infrastructures en 2019-2020**
(en pourcentage)



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Investissements réalisés par catégorie
de projets d'infrastructures de transport
en commun en 2019-2020**
(en pourcentage)

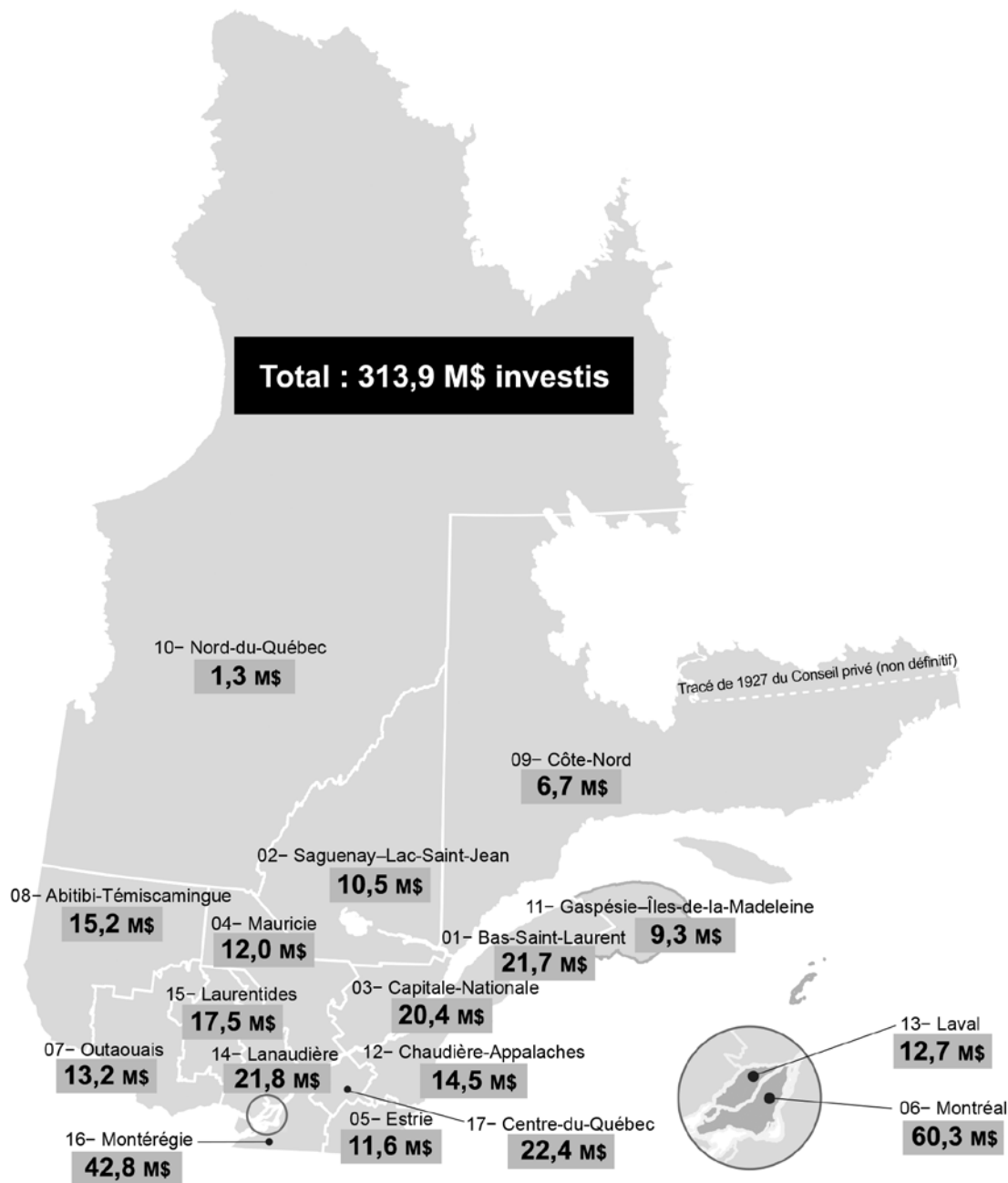


Source : Ministère des Transports du Québec.

■ Répartition par région des investissements réalisés

Les investissements réalisés par les municipalités, les organismes municipaux et les organismes de transport en commun au Québec et financés par le programme TECQ ont atteint une valeur de près de 314 millions de dollars en 2019-2020.

Répartition des investissements réalisés⁽¹⁾ en 2019-2020 au Québec financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant les ajustements non répartis par région administrative.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère des Transports du Québec.

Les sommes disponibles pour chaque municipalité dans le cadre du programme TECQ sont calculées en fonction de la population. La répartition de l'enveloppe affectée aux investissements en transport en commun est effectuée selon l'achalandage du réseau de chaque organisme.

- La part la plus importante des investissements a été réalisée dans la région de Montréal et représente 19,2 % (60,3 millions de dollars) de tous les investissements faits au Québec en vertu du programme TECQ.
- Les régions de la Montérégie et du Centre-du-Québec suivent avec des montants respectifs de 42,8 millions de dollars et de 22,4 millions de dollars, ce qui représente 13,6 % et 7,1 % des investissements réalisés au Québec.
- Les autres régions du Québec ont réalisé des investissements de l'ordre de 188,4 millions de dollars au cours des cinq dernières années, soit près de 60,1 % de tous les investissements réalisés au Québec.

Exemples de projet ayant reçu du financement de la SOFIL en 2019-2020 – Catégorie d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

Remplacement du système d'adoucisseur d'eau à l'usine de production d'eau potable de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan



Description du projet

La municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a procédé au remplacement du système d'adoucisseur d'eau de son usine de production d'eau potable, construite en 1972.

Le procédé d'adoucisseur installé consiste en un échangeur ionique qui retire la dureté calcique et ferrique pour la remplacer par des ions de sodium (régénération au sel). Ce système d'adoucisseur permet de traiter la totalité des débits d'eau provenant des puits. Ainsi, l'eau distribuée se maintient désormais entre 119 et 136 mg/l de dureté, soit plus de 300 mg/l inférieurs au seuil précédent, qui était d'environ 440 mg/l.

Ce projet permet ainsi d'offrir une meilleure qualité d'eau potable aux citoyens.

Financement du projet

Le coût du remplacement du système d'adoucisseur d'eau de l'usine de production d'eau potable s'élève à 1 111 476 \$ et est entièrement financé par le programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 786 925 \$ et celle du Québec, à 324 551 \$.

Crédit photo : Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Projet d'installation de chloration, de désinfection par les ultraviolets et de la télémétrie à l'usine de production d'eau potable de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil



Description du projet

Certains coliformes étaient présents de façon récurrente dans l'eau potable de Saint-André-d'Argenteuil, ayant comme conséquence la diffusion fréquente d'avis d'ébullition aux résidents.

La municipalité a donc procédé à l'installation de chloration, de désinfection par les ultraviolets et de télémétrie à l'usine de production d'eau potable afin d'assurer l'enlèvement ou la désactivation des microorganismes.

La municipalité a donc installé un système de désinfection en continu composé de deux unités de rayonnement par lampes ultraviolettes, et ajouté deux unités de désinfection au chlore ainsi qu'un système de télémétrie.

Financement du projet

Le coût total du projet s'élève à 635 500 \$ et est entièrement financé par le programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 449 934 \$ et celle du Québec, à 185 566 \$.

Crédit photo : Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

Mise à niveau des infrastructures du parc régional des Îles-de-Saint-Timothée (Ville de Salaberry-de-Valleyfield)



Description du projet

Le projet a permis de mettre à niveau une série d'infrastructures datant des années 1990. Des bâtiments désuets ont fait place à de nouvelles installations, tandis que certaines infrastructures ont été rénovées.

De plus, l'aire de glissade hivernale a été réaménagée, les sentiers pédestres ont été mis à niveau et de l'éclairage solaire a été implanté. Également, des drains et des buttes végétales ont été aménagés en bordure de la plage, dans l'objectif d'améliorer la qualité d'eau de baignade tout en freinant l'érosion du sable.

L'ensemble des travaux améliore ainsi l'expérience de plein air et de baignade des usagers de la région.

Financement du projet

La part des coûts du projet financée par le programme TECQ 2014-2019 s'élève à 741 157 \$. La part du gouvernement du Canada s'élève à 524 739 \$ et celle du Québec, à 216 418 \$.

Crédit photo : Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2019-2020 – Catégorie d'infrastructures de transport en commun

Modification du débarcadère Université de Sherbrooke – Société de transport de Sherbrooke

Description du projet

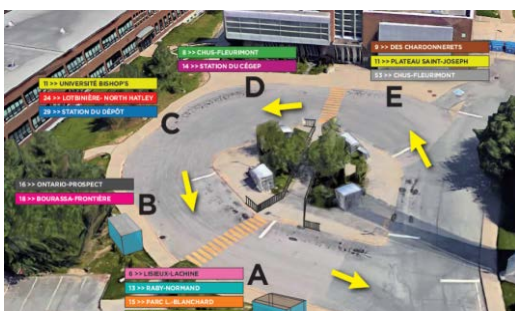
La Société de transport de Sherbrooke a procédé au réaménagement des cinq quais et de l'îlot central de son centre d'échange situé à l'Université de Sherbrooke.

Ce projet permet d'optimiser le débarquement des passagers et de rendre la configuration pleinement fonctionnelle et sécuritaire pour les usagers du service de transport en commun.

L'aménagement a également permis le stationnement de quatre autobus en attente au centre du débarcadère en bordure de l'îlot central.

Financement du projet

Le coût des travaux liés à ce projet s'élève à 660 056 \$. De ce montant, 561 048 \$ proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 342 049 \$ et celle du Québec, à 218 999 \$. Pour sa part, la Société de transport de Sherbrooke investit 99 008 \$ dans la réalisation de ce projet.



Source : Société de transport de Sherbrooke.

Centre de service à la gare Vaudreuil – Exo

Description du projet

Exo procèdera à la construction du Centre de service – gare Vaudreuil afin de bonifier les services mis à la disposition de la clientèle et de faciliter les opérations des services d'autobus et de trains. Ce centre de services deviendra un point de ralliement significatif pour les clients d'Exo. Son positionnement étant au cœur du réseau de transport en commun de ce secteur, il permettra aux usagers d'avoir accès facilement au point de vente des titres de transport et au service à la clientèle.

L'attractivité de ce pôle multimodal se maintiendra malgré l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) dans la mesure où les comportements de mobilité s'articuleront autour de ce pôle de transport, autant pour des besoins de déplacements locaux que ceux à l'externe, grâce au train de banlieue ou aux rabattements par autobus vers le REM.

Financement du projet

Les dépenses admissibles du projet s'élèvent à 5 184 309 \$. De ce montant, 4 626 445 \$ proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 2 820 558 \$ et celle du Québec, à 1 805 887 \$. Pour sa part, Exo investit 557 864 \$ dans la réalisation de ce projet.



Source : Exo.



La présente section passe en revue les résultats d'exploitation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (2019-2020) et sa situation financière. Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers présentés à la section suivante, ceux-ci ayant été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

❑ Résultats d'exploitation

L'excédent d'exercice de la SOFIL s'élève à 64,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2020, en baisse de près de 9,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La réduction du résultat net annuel s'explique par une diminution des revenus de 92,7 millions de dollars (-18,3 %), supérieure à la baisse observée des charges de 83,1 millions de dollars (-19,2 %). Les charges sont constituées en majeure partie de dépenses de transfert, c'est-à-dire des investissements des municipalités et des organismes municipaux.

Sommaire des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2018-2019	Variation	Variation (%)
Revenus				
Transferts du gouvernement fédéral – Fonds de la taxe sur l'essence ⁽¹⁾	286 951	394 174	-107 222	-27,2
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée				
Droit d'immatriculation additionnel	78 820	76 854	1 966	2,6
Droit d'acquisition	11 244	11 012	232	2,1
Sous-total	90 064	87 866	2 197	2,5
Intérêts	37 701	25 346	12 355	48,7
	414 716	507 386	-92 670	-18,3
Charges				
Transferts octroyés	346 158	429 457	-83 299	-19,4
Autres dépenses	3 817	3 601	216	6,0
	349 975	433 058	-83 083	-19,2
EXCÉDENT D'EXERCICE	64 741	74 328	-9 587	-12,9

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des sommes constatées à titre de revenus d'exercice. À noter que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés au rythme de la constatation des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes de transport en commun.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Revenus

■ Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transferts du gouvernement fédéral s'élèvent à 287,0 millions de dollars en 2019-2020, en baisse de 107,2 millions de dollars (-27,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Les investissements moindres de la part des municipalités au cours de la dernière année expliquent la variation constatée.

La hausse de 495,8 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral reçus par la SOFIL s'explique par l'encaissement d'une bonification ponctuelle, en 2019-2020, du Fonds de la taxe sur l'essence.

En vertu des normes comptables, les transferts fédéraux reçus (encaissés) doivent être reportés aux revenus octroyés de l'exercice où une dépense de transfert est constatée (engagée). Tout excédent entre les sommes encaissées et octroyées est ainsi réservé pour des versements d'aide financière futurs (transferts reportés).

Transferts du gouvernement fédéral et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2018-2019	Variation	Variation (%)
Transferts fédéraux octroyés (revenus)				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	237,6	383,6	-146,0	-38,1
Infrastructures de transport en commun	49,4	10,6	38,8	365,3
TOTAL	287,0	394,2	-107,2	-27,2
Transferts fédéraux reçus (encaissés)⁽¹⁾	999,8	504,0	495,8	98,4

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée se composent du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition.

La SOFIL partage depuis 2016-2017 les recettes liées aux droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée avec le Fonds des réseaux de transport terrestre, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions de dollars annuellement. Le solde des recettes générées par ces droits est entièrement destiné à la SOFIL.

■ **Droit d'immatriculation additionnel**

Les recettes en provenance du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ont diminué de 3,1 millions de dollars (-3,9 %) pour l'exercice 2019-2020, passant de 77,6 millions de dollars à 74,5 millions de dollars.

Pour le même exercice, les revenus ont augmenté de 2,0 millions de dollars (2,6 %) et s'expliquent principalement par l'impact de l'indexation du droit en 2019 et en 2020.

L'écart entre l'évolution des recettes et celle des revenus découle de la méthode comptable utilisée. En effet, les revenus associés au droit d'immatriculation additionnel sont comptabilisés en fonction de la période de référence couverte, car ce droit est remboursable sur demande au prorata de la durée inutilisée. Par exemple, le droit perçu en mars 2020 (montant payable pour une période de douze mois consécutifs) est comptabilisé aux revenus mensuels à raison de 1/12 par mois, d'avril 2020 à mars 2021.

▪ **Droit d'acquisition**

Les revenus tirés du droit d'acquisition dévolus à la SOFIL se sont élevés à 11,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2020, en croissance de 0,2 million de dollars (2,1 %) en raison essentiellement de l'indexation du droit en 2019 et en 2020. Ce droit n'étant pas remboursable, les recettes sont comptabilisées en revenus au moment de leur réception par la SOFIL.

Recettes et revenus des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2018-2019	Variation	Variation (%)
Droit d'immatriculation additionnel				
Recettes ⁽¹⁾	74,5	77,6	-3,1	-3,9
Revenus ⁽²⁾	78,8	76,9	2,0	2,6
Droit d'acquisition				
Revenus	11,2	11,0	0,2	2,1
Transactions (nombre)	1 148 104	1 184 523	-36 419	-3,1

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des sommes comptabilisées à titre de contributions reportées au passif de la SOFIL.

(2) Il s'agit des revenus d'exercice.

Source : Ministère des Finances du Québec.

▪ **Intérêts**

Au cours du dernier exercice, les intérêts se sont soldés à 37,7 millions de dollars, soit une croissance de 12,4 millions de dollars (48,7 %) par rapport à 2018-2019. Cette hausse est notamment attribuable à une valeur de placements importante compte tenu du transfert additionnel ponctuel de 504,0 millions de dollars du Fonds de la taxe sur l'essence et de l'effet de la nouvelle politique de placement de la SOFIL.

■ Dépenses

■ Transferts octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la SOFIL a octroyé des transferts aux municipalités et aux organismes municipaux d'une valeur de 346,2 millions de dollars, soit une diminution de 83,3 millions de dollars (-19,4 %) comparativement à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par la fin du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2014-2019 pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures et du lancement de la période 2019-2024 du programme TECQ. Les investissements des municipalités, dans la première année d'une période du programme TECQ, sont historiquement moins élevés et s'accroissent les années subséquentes.

La diminution est partiellement compensée par une hausse des investissements pour les infrastructures de transport en commun et s'explique par le recours accru au programme TECQ dans le contexte de la fin d'autres programmes d'infrastructures, dont le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, et par une importante livraison d'autobus hybrides.

Transferts octroyés par programmes d'aide

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2018-2019	Variation	Variation (%)
Programme TECQ				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	268,1	409,2	-141,1	-34,5
Infrastructures de transport en commun	76,9	18,2	58,6	321,9
Sous-total	344,9	427,4	-82,4	-19,3
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ⁽¹⁾	0,9	1,5	-0,6	-39,9
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique ⁽¹⁾	0,2	0,4	-0,2	-42,2
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ⁽¹⁾	0,1	0,2	-0,1	-56,6
TOTAL	346,2	429,5	-83,3	-19,4

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour ces programmes, la dépense consiste en frais d'intérêts assumés sur la dette inscrite dans les états financiers de la SOFIL. Ces programmes étant terminés, aucun nouvel investissement n'y est inscrit.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Autres dépenses (honoraires d'administration et frais divers)

Les charges liées aux activités d'exploitation et les charges financières totalisent 3,8 millions de dollars, soit une progression de 0,2 million de dollars (6,0 %) en regard de l'exercice antérieur.

Cette variation s'explique par :

- la hausse des honoraires d'administration versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures du programme TECQ;
- les honoraires et frais pour l'audit des états financiers donnés en impartition par le Vérificateur général du Québec (VGQ). En vertu de l'article 23 de la Loi sur le vérificateur général¹⁴, le VGQ peut confier à un autre vérificateur la vérification des livres et des comptes d'un organisme du gouvernement. Lorsque moins de la moitié des revenus de l'organisme proviennent du fonds consolidé du revenu du Québec, l'organisme est tenu d'assumer les honoraires et frais du vérificateur désigné.

¹⁴ RLRQ, chapitre V-5.01.

❑ La situation financière au 31 mars 2020

■ Excédent cumulé

Au 31 mars 2020, l'excédent cumulé s'élève à 370,6 millions de dollars, en croissance de 64,7 millions de dollars (21,2 %) par rapport à la même période l'an dernier.

L'amélioration de la situation financière est attribuable à une augmentation plus importante des actifs financiers (840,5 millions de dollars), plus particulièrement de la trésorerie, équivalents de trésorerie et placements, que la hausse constatée des passifs (775,8 millions de dollars).

État de la situation financière au 31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2018-2019	Variation	Variation (%)
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	2 366 603	1 495 438	871 165	58,3
À recevoir du gouvernement du Québec	134 336	173 492	-39 156	-22,6
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée à recevoir	18 263	24 879	-6 616	-26,6
Autres actifs financiers	17 527	2 388	15 139	633,9
Sous-total – Actifs financiers	2 536 729	1 696 197	840 532	49,6
PASSIFS				
Créditeurs et dépenses à payer	586 871	482 935	103 936	21,5
Transferts et contributions reportés	1 441 421	732 851	708 570	96,7
Dû au gouvernement du Québec	3 448	1 043	2 405	230,7
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	134 374	173 494	-39 120	-22,5
Sous-total – Passifs	2 166 114	1 390 323	775 791	55,8
EXCÉDENT CUMULÉ	370 615	305 874	64 741	21,2

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Actifs financiers

Au 31 mars 2020, la SOFIL affiche un actif de 2 536,7 millions de dollars, soit une augmentation de 840,5 millions de dollars (49,6 %) comparativement à l'exercice précédent.

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Le poste « trésorerie, équivalents de trésorerie et placements » a progressé de 871,2 millions de dollars, pour s'établir à 2 366,6 millions de dollars. Cette hausse s'explique par des transferts aux municipalités et aux organismes de transport en commun (déboursés) inférieurs aux encaissements reçus en cours d'année. Les encaissements comprennent un versement de 504,0 millions de dollars du gouvernement fédéral lié à la bonification ponctuelle du Fonds de la taxe sur l'essence.

■ Sommes à recevoir du gouvernement du Québec

Les sommes du compte débiteur du gouvernement du Québec sont en baisse de 39,2 millions de dollars, pour atteindre 134,3 millions de dollars. Celles-ci visent à pourvoir aux obligations de la SOFIL découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. L'évolution financière de ce poste est donc liée à celle du poste « obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires ».

■ **Autres actifs**

Le poste « autres actifs financiers » comprend des intérêts à recevoir (17,3 millions de dollars) et des transferts à recevoir de la Société de transport de Montréal pour un montant de subvention versé en trop (près de 0,3 million de dollars).

■ **Passifs**

Les passifs totalisent 2 166,1 millions de dollars au 31 mars 2020, en croissance de 775,8 millions de dollars (55,8 %) par rapport au solde final de 2018-2019.

■ **Créditeurs et charges à payer**

Au 31 mars 2020, le poste « créditeurs et charges à payer » s'élève à 586,9 millions de dollars, en hausse de 103,9 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier.

■ **Transferts et contributions reportés**

Le poste « transferts et contributions reportés » se solde à 1 441,4 millions de dollars au 31 mars 2020, soit 708,6 millions de dollars de plus que l'année précédente. L'augmentation importante de ce poste s'explique principalement par le versement de 504,0 millions de dollars du gouvernement fédéral lié à la bonification ponctuelle du Fonds de la taxe sur l'essence. Cette somme sera versée graduellement aux municipalités dans les exercices subséquents lors de la réalisation de leurs projets d'infrastructures.

■ **Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires**

La valeur des obligations d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires s'élève à 134,4 millions de dollars au 31 mars 2020 et est en baisse de 39,1 millions de dollars par rapport au 31 mars 2019.

Aucune nouvelle entente n'a été conclue par la SOFIL depuis le 31 mars 2012. En conséquence, la valeur de ces obligations diminue d'année en année.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Rapport de la direction	33
Rapport de l'auditeur indépendant	35
État des résultats	37
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets	38
État de la situation financière.....	39
État des flux de trésorerie	40
Notes complémentaires	41

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, ci-après appelée « SOFIL », ont été dressés par la direction qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la SOFIL exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés.

La direction de la SOFIL reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la SOFIL, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Grandisson,
Président du conseil d'administration



Étienne Paré,
Secrétaire du conseil d'administration

Québec, le 22 juillet 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport d'activité avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 22 juillet 2020

Société de financement des infrastructures locales du Québec

État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
REVENUS			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence	341 737	286 951	394 174
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée – SAAQ ⁽¹⁾			
Droit d'immatriculation additionnel	78 295	78 820	76 854
Droit d'acquisition	11 547	11 244	11 012
Intérêts (note 3)	18 983	37 701	25 346
	450 562	414 716	507 386
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	206 174	268 087	409 153
Programme d'infrastructures de transport en commun	243 997	76 861	18 219
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	1 114	896	1 492
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	276	225	388
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	130	89	205
Honoraires d'administration (note 4)	2 553	3 816	3 601
Frais financiers	4	—	—
Frais de déplacement et représentation	4	1	—
	454 252	349 975	433 058
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(3 690)	64 741	74 328

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de l'assurance automobile du Québec.

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	274 977	305 874	231 546
Excédent (Déficit) annuel	(3 690)	64 741	74 328
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	271 287	370 615	305 874

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de financement des infrastructures locales du Québec

État de la situation financière

Au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020 Réal	2019 Réal
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	5	20
Équivalents de trésorerie (note 5)	1 091 768	914 315
À recevoir du gouvernement du Québec	134 336	173 492
Intérêts courus à recevoir	17 257	1 946
Placements (note 6)	1 274 830	581 103
Sommes à recevoir de la STM ⁽¹⁾	270	442
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	18 263	24 879
	2 536 729	1 696 197
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	586 871	482 935
Transferts et contributions reportés (note 8)	1 441 421	732 851
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	3 448	1 043
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 10)	134 374	173 494
	2 166 114	1 390 323
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	370 615	305 874

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
(1) Société de transport de Montréal.

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson, président



Étienne Paré, secrétaire

Société de financement des infrastructures locales du Québec

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020 Réal	2019 Réal
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	64 741	74 328
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement lié à la méthode du taux d'intérêt effectif	25 659	6 507
Virement des transferts et des contributions reportés	(365 771)	(471 028)
	(275 371)	(390 193)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
À recevoir du gouvernement du Québec	39 156	47 211
Intérêts courus à recevoir	(15 311)	2 132
Sommes à recevoir de la STM	172	177
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	6 616	(740)
Créditeurs et charges à payer	103 936	35 565
Transferts et contributions reportés	1 074 341	581 631
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(39 120)	(47 139)
	1 169 790	618 837
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	894 419	228 644
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(2 486 412)	(1 312 856)
Produit de dispositions et de rachats de placements	1 767 026	1 697 073
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(719 386)	384 217
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	284 203	443 674
Remboursements sur emprunts	(281 798)	(444 675)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 405	(1 001)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	177 438	611 860
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	914 335	302 475
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 091 773	914 335

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Intérêts encaissés et déboursés

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Encaissés	74 008	37 349
Déboursés	6 472	8 115

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Notes complémentaires

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La SOFIL est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de transferts du gouvernement du Canada, du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard de véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée, d'intérêts sur placements et, si nécessaire, de transferts du gouvernement du Québec. Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la SOFIL.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, chapitre 1, 5^e suppl.), la SOFIL n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

❑ Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SOFIL utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

❑ Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, s'il y a lieu, à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer plusieurs éléments importants des états financiers tels que le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition, les transferts, certaines charges à payer, l'échéancier des versements en capital en lien avec les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires et les obligations contractuelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Certains de ces éléments font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. C'est le cas des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada et des charges constituées des transferts octroyés aux municipalités pour le programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que les passifs et les obligations contractuelles s'y rapportant. En effet, ceux-ci sont constatés sur la base de l'estimation des travaux réalisés fournie par les municipalités, soit avant que toute l'information nécessaire sur ces travaux soit obtenue par la SOFIL.

Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

☐ Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la SOFIL sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des intérêts courus à recevoir, des placements, des sommes à recevoir de la Société de transport de Montréal (STM) et du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

Les passifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés des postes suivants : créiteurs et charges à payer et les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

☐ État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises.

☐ Revenus

■ Transferts du gouvernement du Canada

Les revenus de transfert du gouvernement du Canada sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle la SOFIL respecte tous les critères d'admissibilité. Ils sont comptabilisés dans le poste « transferts et contributions reportés » lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour le conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les conditions relatives aux passifs sont réglées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

■ Droit d'immatriculation additionnel

Le droit d'immatriculation additionnel est présenté à titre de transferts et contributions reportés et est comptabilisé aux revenus en fonction de la période de référence couverte par ce droit exigible puisqu'il est remboursable sur demande.

■ Droit d'acquisition

Le droit d'acquisition est présenté à titre de transferts et comptabilisé dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

■ Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

□ Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

Les transferts relatifs à l'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux sont comptabilisés à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité.

□ Actifs financiers

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en banque et des placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et, le cas échéant, du découvert bancaire lorsque celui-ci varie fréquemment entre le découvert et le disponible.

■ Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits.

□ Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

3. Intérêts

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 520	7 628
Placements	30 181	17 718
	37 701	25 346

4. Honoraires d'administration

	2020	2019
Frais de gestion relatifs aux ententes de service avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports du Québec, la SAAQ et le ministère des Finances du Québec	2 808	2 653
Frais de perception de la SAAQ – droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition	918	948
Honoraires et frais pour les travaux d'audit des états financiers	90	—
	3 816	3 601

5. Équivalents de trésorerie

	2020	2019
Billets à escompte		
Émetteurs apparentés, taux fixe entre 0,25 % et 0,7 %, échéant entre avril et juin 2020, valeur nominale : 1 082 289 (2019 : taux fixe de 1,75 %, échu en avril 2019, valeur nominale : 797 400)	1 081 786	797 400
Papier commercial		
Émetteur non apparenté, taux fixe de 1,5 %, échéant en mai 2020, valeur nominale : 10 000	9 982	—
Certificat de dépôt		
Émetteur non apparenté, échu en avril 2019	—	116 915
	1 091 768	914 315

6. Placements

	2020	2019
Obligations		
Émetteurs apparentés, échus en août et décembre 2019	—	521 048
Émetteurs apparentés, taux fixe entre 1,726 % et 1,963 %, échéant entre août 2020 et septembre 2023, valeur nominale : 990 188	1 029 669	—
Émetteurs non apparentés, taux fixe entre 1,837 % et 2,594 %, échéant entre mai 2020 et décembre 2024, valeur nominale : 244 720 (2019 : taux fixe entre 1,986 % et 2,669 %, échu entre avril 2019 et mars 2020, valeur nominale : 59 331)	245 161	60 055
	1 274 830	581 103

7. Créiteurs et charges à payer

	2020	2019
Honoraires d'administration	2 586	1 132
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – comptant	581 183	478 142
Transferts – intérêts	3 102	3 661
	586 871	482 935

8. Transferts et contributions reportés

	2020	2019
Transferts – gouvernement du Canada – taxe sur l'essence		
Solde au début de l'exercice	680 219	570 352
Sommes obtenues de l'exercice courant	999 811	504 041
Virement de l'exercice	(286 951)	(394 174)
Solde à la fin de l'exercice	1 393 079	680 219
Droit d'immatriculation additionnel – SAAQ		
Solde au début de l'exercice	52 632	51 896
Contributions obtenues de l'exercice courant	74 530	77 590
Virement de l'exercice	(78 820)	(76 854)
Solde à la fin de l'exercice	48 342	52 632
	1 441 421	732 851

9. Dû au gouvernement du Québec

	2020	2019
Facilité de crédit du ministre des Finances d'un montant autorisé de 25 000. Les montants prélevés porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada pendant la durée de cette avance. Le taux préférentiel a varié de 2,95 % à 3,95 % pour 2020 et a varié de 3,45 % à 3,95 % pour 2019.	3 448	1 043
	3 448	1 043

10. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 1,45 % à 8,0 % (2019 : 1,45 % à 8,0 %). Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2020-2021 à 2025-2026 et les exercices subséquents dont l'échéance maximale est 2031.

Les versements effectués au cours de l'exercice sont les suivants :

	2020	2019
Capital	39 120	47 139
Intérêts	5 913	7 390

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus.

Échéancier des versements annuels prévus en capital et intérêts

Exercices financiers	Capital	Intérêts
2020-2021	31 518	5 188
2021-2022	20 461	4 131
2022-2023	12 977	3 485
2023-2024	9 806	3 040
2024-2025	8 028	2 654
2025-2026 et subséquents	51 584	8 270
	134 374	26 768

Note : Cet échéancier inclut les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

10. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (suite)

Par ailleurs, à la suite de la vérification finale de certains projets de la STM qui ont été réalisés en 2012, le montant de la subvention autorisée par la SOFIL a été revu à la baisse. Comme le financement des projets avait déjà été obtenu par la STM, il a été convenu de maintenir les paiements selon l'échéancier initial, soit de 2012 à 2021 aux taux variant de 2,71 % à 4,10 %, et que la STM rembourse le montant autorisé en trop, de 1 847, au même rythme et aux mêmes conditions que l'échéancier initial. Le solde de ce montant, de 270 (2019 : 442), est inclus dans l'échéancier des versements prévus.

Aucune nouvelle entente de transfert n'a été conclue par la SOFIL depuis l'exercice clos le 31 mars 2012 et aucune ne sera conclue pour les exercices subséquents. En conséquence, il est prévu que le solde des obligations découlant d'ententes de transfert diminuera graduellement au fil des prochains exercices jusqu'à l'atteinte d'un solde nul à terme.

11. Droits et obligations contractuels

☐ Droits contractuels

En vertu de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024 signée le 23 juin 2014, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser annuellement un montant total minimal de 2 000 000 réparti entre les différentes provinces, les différents territoires et les Premières Nations. La valeur et la répartition des sommes pour les exercices de 2019-2020 à 2023-2024 ont été annoncées par le gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. La valeur des engagements du gouvernement du Canada envers la SOFIL est la suivante :

	2020	2019
Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024	2 073 221	2 568 991

Échéancier des droits contractuels

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024	495 770	518 305	518 305	540 841

11. Droits et obligations contractuels (suite)

❑ Obligations contractuelles

La SOFIL s'est engagée à verser une aide financière à des municipalités et des organismes municipaux en vertu du programme suivant :

	2020	2019
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	111 493	207 813
Programme d'infrastructures de transport en commun	286 379	206 895
	397 872	414 798

Échéancier des obligations contractuelles

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec					
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	70 968	21 805	16 411	2 309	—
Programme d'infrastructures de transport en commun	250 978	29 348	6 020	—	33
	321 946	51 153	22 431	2 309	33

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la SOFIL est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

❑ Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la SOFIL pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison d'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la SOFIL sont liés aux postes suivants : trésorerie, équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir, placements, sommes à recevoir de la STM et droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la SOFIL au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements et intérêts courus à recevoir

La Politique de placement de la SOFIL précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la SOFIL peut investir. Aux 31 mars 2020 et 2019, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte, des obligations, du papier commercial et un certificat de dépôt auprès du gouvernement du Québec, de Financement-Québec et d'une institution financière réputée. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est essentiellement réduit au minimum parce qu'ils sont détenus jusqu'à échéance dans une institution financière réputée ou auprès du gouvernement du Québec. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

■ Sommes à recevoir de la STM et droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

La SOFIL est peu exposée au risque de crédit puisqu'il s'agit de sommes à recevoir de la STM et de la SAAQ, lesquelles sont des organismes publics. Aucune provision n'a été comptabilisée. Pour la SAAQ, les sommes seront encaissées dans les trente jours (2019 : trente jours). Pour la STM, les encaissements seront effectués d'ici 2021, selon l'échéancier de remboursement établi.

La SOFIL estime que son risque de ne pas être en mesure de recouvrer ses créances est faible étant donné que ces dernières sont entièrement attribuables à des organismes publics.

□ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la SOFIL de répondre à ses besoins de trésorerie ou de réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La SOFIL effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et qu'elle détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La SOFIL est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles seront suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Échéance estimative des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	2020	2019
90 jours et moins	240 277	3 987
Plus de 90 jours	346 594	478 948
	586 871	482 935

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées à la note 10.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

❑ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La SOFIL est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Étant donné qu'une part importante de ses fonds est composée d'équivalents de trésorerie et de placements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, la SOFIL recherche les conditions de placements les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 0,50 % dans le taux d'intérêt se serait traduite par une augmentation ou une diminution de 2 111 sur l'excédent annuel (2019 : 4 242).

13. Opérations entre apparentés

La SOFIL est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration.

La SOFIL n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées n'a été conclue entre la SOFIL et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.



La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État relevant du ministre des Finances. En vertu de sa loi constitutive, ses états financiers annuels sont soumis à un audit du Vérificateur général du Québec (VGQ). L'organisation finance ses dépenses à même ses revenus.

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration dont les membres proviennent de tous les milieux visés par ses activités. Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et par un comité d'éthique. Ces comités ont notamment pour but d'émettre des recommandations au conseil d'administration quant aux décisions qui relèvent de leurs champs d'expertise.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2020
Marc Grandisson Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones Ministère des Finances du Québec Président du conseil d'administration Simon Bergeron Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Vice-président du conseil d'administration Marc-Alexandre Brousseau Maire de la Ville de Thetford Mines Membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec Danièle Cantin Secrétaire associée aux politiques budgétaires et aux programmes Secrétariat du Conseil du trésor Jocelyn Savoie Sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Guy St-Pierre Maire de la municipalité de Manseau Membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités Jérôme Unterberg Sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité Ministère des Transports du Québec

❑ Conseil d'administration

■ Mandat et responsabilité

Le conseil d'administration est chargé de réaliser la mission de l'organisation, pour laquelle le président assure les fonctions et les pouvoirs édictés dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹⁵ et dans les règlements internes.

Le conseil d'administration supervise, avec vigilance, la gestion financière et informationnelle de la SOFIL afin qu'elle puisse répondre aux plus hauts standards d'intégrité, d'efficacité et d'imputabilité.

De plus, le conseil d'administration veille à l'application des dispositions de sa loi constitutive et des règlements et politiques internes. De façon générale, il :

- s'assure que l'aide financière versée par la SOFIL est octroyée en conformité avec le Plan d'investissements, les modalités et les conditions fixées par le gouvernement;
- adopte les directives et les politiques qui régissent l'administration de l'organisation;
- conclut les ententes de service et de perception avec des ministères et des organismes du gouvernement;
- établit les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la SOFIL;
- adopte les budgets;
- approuve le rapport annuel et les états financiers.

■ Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement, soit cinq hauts fonctionnaires et deux élus municipaux. Ces derniers sont nommés après consultation des représentants du milieu municipal, dont ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, ce qui confère au milieu municipal une tribune additionnelle pour exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Tous les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la SOFIL.

Au cours du dernier exercice, M. Jocelyn Savoie a été nommé à titre de membre du conseil d'administration le 9 octobre 2019 à la suite du départ de M. Frédéric Guay, et M^{me} Danièle Cantin a été nommée le 4 décembre 2019 à titre de membre du conseil d'administration afin de pourvoir un poste vacant.

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2019-2020

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions, en personne ou par conférence téléphonique, a été de 83 %.

Au cours de ces réunions, les membres du conseil d'administration ont approuvé, entre autres, le rapport d'activité 2018-2019, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et le budget 2020-2021. Des nominations ont aussi été effectuées aux comités d'audit et d'éthique afin de renouveler le mandat de membres actuels et d'octroyer de nouveaux mandats.

¹⁵ RLRQ, chapitre S-11.0102.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil d'administration confie des mandats particuliers au comité d'audit et au comité d'éthique, selon leur expertise. Ces comités font rapport de leurs activités au conseil d'administration, lorsque requis.

❑ Comité d'audit

■ Mandat et composition

Le comité d'audit a pour mandat d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de supervision en examinant, de façon ponctuelle, les informations financières de la SOFIL, la gestion des risques et les audits internes et externes réalisés. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et d'optimisation des processus. Il peut, à son appréciation, faire appel à des experts et à des conseillers externes.

MM. Simon Bergeron et Guy St-Pierre sont membres de ce comité, ainsi que M. David St-Martin, directeur général de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat au ministère des Finances et responsable de l'audit interne, à titre de membre non votant. M^{me} Danièle Cantin a été nommée membre et présidente du comité le 24 mars 2020. Le président du conseil d'administration peut assister aux réunions du comité à titre de membre d'office.

■ Sommaire des activités pour l'exercice clos le 31 mars 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a notamment :

- validé son plan de travail pour l'année 2019-2020;
- révisé la charte du comité d'audit;
- étudié les recommandations des auditeurs internes et externes, de même que celles du VGQ;
- effectué le suivi des principaux risques;
- recommandé l'adoption du budget 2020-2021.

Enfin, le comité a rencontré les représentants du VGQ pour discuter de différents sujets, dont le plan d'audit de l'exercice clos le 31 mars 2020.

❑ Comité d'éthique

■ Mandat et composition

Le mandat du comité d'éthique consiste à émettre des recommandations à l'égard de tout sujet inclus dans le code d'éthique et de déontologie de la SOFIL ou résultant de son application.

Le comité d'éthique est formé par le conseil d'administration, qui en désigne les membres. Le 24 mars 2020, le conseil d'administration a nommé M. Marc-Alexandre Brousseau à titre de président du comité ainsi que MM. Marc Grandisson et Étienne Paré à titre de membres.

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2019-2020

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, aucun évènement n'a justifié la tenue d'une réunion du comité.

Assiduité des administrateurs et administratrices aux réunions du conseil d'administration et des comités permanents pour l'exercice 2019-2020

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité d'éthique ⁽¹⁾
Marc Grandisson	2/2	—	—
Simon Bergeron	1/2	3/3	—
Marc-Alexandre Brousseau	2/2	—	—
Danièle Cantin ⁽²⁾	0/1	—	—
Jocelyn Savoie ⁽³⁾	1/1	—	—
Guy St-Pierre	2/2	3/3	—
Jérôme Unterberg	2/2	—	—

Note : Toutes les absences aux réunions du conseil d'administration et des comités ont été motivées.

(1) Aucun évènement n'a justifié la tenue d'une réunion de ce comité.

(2) M^{me} Danièle Cantin a été nommée membre du conseil d'administration par le gouvernement du Québec le 4 décembre 2019 et membre du comité d'audit le 24 mars 2020.

(3) M. Jocelyn Savoie a été nommé membre du conseil d'administration par le gouvernement du Québec le 9 octobre 2019.

□ Gestion des risques

Le conseil d'administration accorde une attention soutenue au repérage et au contrôle des risques inhérents aux activités de la SOFIL. À cet égard, il a effectué le suivi de la gestion intégrée des risques émanant du Plan de contrôle interne adopté en 2007, puis révisé à cinq reprises au cours des années subséquentes.

Le Plan de contrôle interne permet au conseil d'administration d'adopter une approche cohérente en matière de planification et d'allocation des ressources financières et informationnelles afin de mieux protéger les actifs de l'organisation et d'assurer une saine gestion des fonds sous sa responsabilité.

□ Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹⁶ et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les membres du conseil d'administration ont approuvé un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.

Le code d'éthique et de déontologie à l'attention des administrateurs est disponible sur le site Web de la SOFIL au www.sofil.gouv.qc.ca.

En 2019-2020, aucun manquement à ce code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ou signalé.

¹⁶ RLRQ, chapitre S-11.0102.



☐ **Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels**

■ **Diffusion**

Les renseignements concernant la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les programmes de même que les documents d'intérêt pour le public sont disponibles sur le site Web de l'entité à l'adresse suivante : www.sofil.gouv.qc.ca.

■ **Traitement des demandes d'accès à l'information**

Au cours de l'année 2019-2020, la SOFIL a reçu deux demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹⁷. Les demandes ont toutes été traitées dans un délai de vingt jours.

☐ **Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics¹⁸ prévoit que les organismes sont tenus de faire état du nombre de plaintes reçues et traitées dans leur rapport annuel de gestion.

Aucune divulgation n'a été reçue par la SOFIL en vertu de la Loi dans le dernier exercice.

☐ **Politique de financement des services publics**

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du budget 2009-2010, vise, au moyen de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

— En vertu de cette politique, la SOFIL doit faire une reddition de comptes sur ses pratiques en matière de tarification et l'inclure dans son rapport d'activité.

Bien que l'organisation n'impose pas de tarifs à sa clientèle, elle bénéficie de recettes provenant du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

¹⁷ RLRQ, chapitre A-2.1.

¹⁸ RLRQ, chapitre D-11.1.

■ Cible de financement

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont fixés par décision du gouvernement en vertu du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers¹⁹.

■ Indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics.

En vertu de la Loi sur l'administration financière²⁰, les tarifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ sont indexés de plein droit selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux relatif à cette variation annuelle, pour la période de douze mois s'étant terminée le 30 septembre 2019, s'est établi à 1,72 % et correspond à l'indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée applicable au 1^{er} janvier 2020.

□ Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État²¹ stipule que tout organisme public visé doit faire état de l'application des dispositions de la Loi dans son rapport annuel.

— Aux fins de l'application des mesures prévues par cette loi, la période fixée par le Conseil du trésor débute le 1^{er} avril 2019 et se termine le 31 mars 2020.

Cet état de l'application des dispositions de la Loi doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. Il doit aussi inclure les renseignements relatifs aux contrats de service déterminés par le Conseil du trésor comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Le 16 décembre 2014, le Conseil du trésor a déterminé que les organismes doivent indiquer dans leur rapport annuel le total en nombre et en valeur de ces contrats de service, en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

■ Niveau d'effectif et répartition d'emploi

La SOFIL ne dispose d'aucun effectif.

¹⁹ RLRQ, chapitre C-24.2, r. 29.

²⁰ RLRQ, chapitre A-6.001.

²¹ RLRQ, chapitre G-1.011.

■ Renseignements relatifs aux contrats de service

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL concrétise sa mission et assure la gestion quotidienne de ses opérations grâce à des ententes de service conclues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Finances (MFQ) et le ministère des Transports (MTQ), comme le prévoit l'article 9 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec²².

Mandats des partenaires en vertu des ententes de service et de l'entente de perception

Ministères et organisme	Mandats
MAMH	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et ceux ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales
MFQ	Comptabilité, communication, planification et suivi budgétaire, secrétariat et gestion des fonds et du compte bancaire de la SOFIL
MTQ	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures de transport en commun et de voirie locale
SAAQ	Perception du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

■ Entente de service avec le MAMH

Le 9 février 2016, la SOFIL et le MAMH ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL rembourse au MAMH, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues dans l'entente, le coût des services rendus, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 0,5 % des sommes autorisées aux municipalités pour la durée de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence, ou jusqu'à la finalisation de la gestion des programmes qui découlent de l'entente.

■ Entente de service avec le MFQ

Le 16 décembre 2014, la SOFIL et le MFQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MFQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant correspondant au total des montants suivants :

- le traitement annuel de deux agents de recherche et de planification socioéconomique;
- les frais de garde de valeurs et les frais de transaction payés par le MFQ en rapport avec la gestion du portefeuille d'actifs de la SOFIL;
- les frais occasionnés par le recours à d'autres ressources externes, par exemple en matière financière et juridique.

■ Entente de service avec le MTQ

Le 1^{er} septembre 2015, la SOFIL et le MTQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MTQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant de 350 000 \$ pour chaque exercice financier.

²² RLRQ, chapitre S-11.0102.

■ Entente administrative de perception des droits avec la SAAQ

Le 12 décembre 2009, la SOFIL et la SAAQ ont conclu une entente administrative relative à la perception du droit d'immatriculation additionnel à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée. À la perception de ce droit s'est ajoutée celle relative au droit d'acquisition applicable pour ces mêmes véhicules depuis le 1^{er} septembre 2016.

L'entente prévoit que la SOFIL verse à la SAAQ un montant de 0,80 \$ par transaction effectuée afin de couvrir ses frais d'administration. Également, la SOFIL rembourse les dépenses engagées par la SAAQ pour fournir la certification annuelle exigée.

■ Honoraires et frais pour l'audit des états financiers donné en impartition par le VGQ

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a confié les travaux d'audit des états financiers en impartition à une firme comptable désignée, soit Mallette S.E.N.C.R.L., comme le lui permet la Loi sur le vérificateur général²³. Les honoraires et frais de 89 500 \$ pour l'audit sont à la charge de la SOFIL.

Frais de gestion versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2019-2020
MAMH	2 237,2
MFQ	214,4
MTQ	350,0
SAAQ ⁽¹⁾	925,0
VGQ – Honoraires et frais du vérificateur désigné	89,5
TOTAL	3 816,1

(1) Les frais de perception relatifs au droit d'immatriculation additionnel et au droit d'acquisition sont payés à même les revenus perçus de ces droits.

□ Développement durable

La Loi sur le développement durable²⁴ stipule que chaque ministère et organisme de l'administration publique doit rendre compte, dans son rapport d'activité, de ses objectifs qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Étant donné que la SOFIL impartit la gestion de ses opérations à d'autres entités gouvernementales, en l'occurrence le MAMH, le MFQ et le MTQ, elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a exempté la SOFIL de l'obligation de déposer un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2016-2021.

— Cette exemption demeure valide jusqu'à ce que des changements soient apportés au mode de fonctionnement de l'organisation, le MELCC se réservant ainsi le droit de réévaluer l'exemption.

²³ RLRQ, chapitre V-5.01.

²⁴ RLRQ, chapitre D-8.1.1.

□ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En vertu des dispositions de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres. Cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisme.

Puisque la SOFIL relève du ministre des Finances, elle a choisi d'adopter et d'appliquer depuis 2017-2018 les dispositions de la politique linguistique du MFQ.

ANNEXE A : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

1. Objectif du programme

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Il vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 100 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution additionnelle du gouvernement a été réduite à 87,4 millions de dollars. À ce montant s'ajoute une contribution de 47,4 millions de dollars des municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme. La gestion du programme relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Répartition de l'enveloppe du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (en millions de dollars)

Volet	Projet	Gouvernement du Québec	Municipalités	Total
Volet 1, sous-volet 1.1	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus)	42,9	32,5	75,4
Volet 1, sous-volet 1.2	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins)	44,6	14,9	59,5
Enveloppe		87,4	47,4	134,9

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales, d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66,66 % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMH détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2020

Au 31 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le versement d'un montant de 87,4 millions de dollars, soit 100 % de l'enveloppe.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2020

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Saint-Adelme	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	3 530 606	2 824 481	706 125
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		83 900 831	83 900 831	—
TOTAL		87 431 437	86 725 312	706 125
<i>Part de l'enveloppe en %</i>		<i>100,0</i>	<i>99,2</i>	<i>0,8</i>

Note : Pour des fins de présentation, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la SOFIL.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ANNEXE B : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le volet Infrastructure de transport en commun du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière de transport en commun.

Le programme TECQ couvre quatre périodes, soit 2005-2010 (TECQ I), 2010-2014 (TECQ II), 2014-2019 (TECQ III) et 2019-2024 (TECQ IV).

2. Répartition de l'enveloppe

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Transports détermine les enveloppes disponibles pour chacune des sociétés de transport en commun et les autres organismes de transport. Cette répartition est effectuée à partir de l'achalandage de chacun des organismes de transport selon une ou des années déterminées, après consultation, par le ministre des Transports, de l'Association du transport urbain du Québec, d'Exo et des organismes municipaux et intermunicipaux.

Pour les périodes 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, les enveloppes calculées pour chacune des sociétés et chacun des organismes de transport en commun leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année, jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Pour la période 2019-2024, la répartition initiale est calculée selon les mêmes paramètres pour une période de trois ans. Une révision de cette répartition sera réalisée, au 1^{er} avril 2022, afin que les sommes disponibles (sommes pour lesquelles aucun projet admissible n'est ni autorisé ni planifié) puissent être redistribuées aux sociétés et aux organismes de transport en commun souhaitant financer davantage de projets que ne peut leur permettre leur enveloppe d'aide financière initialement calculée.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu – Infrastructures de transports en commun (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	85,9	—	85,9	383,7	—	469,6
TECQ 2010-2014	121,1	56,9	178,0	350,5	30,3	558,8
TECQ 2014-2019	296,9	273,4	570,3	490,5	17,5	1 078,3
TECQ 2019-2024	285,4	200,5	485,9	541,6	32,9	1 060,4
TOTAL	789,2	530,8	1 320,1	1 766,3	80,7	3 167,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Transports du Québec.

3. Aide financière accordée au 31 mars 2020

❑ TECQ I

Au 31 mars 2020, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à 469,6 millions de dollars, soit près de la totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2020 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	342 701 030	342 696 879	342 696 879	—
Réseau de transport de la Capitale	37 129 667	37 117 147	36 667 751	449 396
Réseau de transport de Longueuil	25 275 998	25 274 998	25 274 998	—
Société de transport de Laval	18 282 847	18 282 847	18 282 847	—
Société de transport de l'Outaouais	15 895 102	15 895 102	15 895 102	—
Société de transport de Sherbrooke	6 260 344	6 255 137	6 255 137	—
Société de transport de Saguenay	4 547 832	4 547 832	4 547 832	—
Société de transport de Lévis	2 425 613	2 425 613	2 425 613	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 725 070	2 725 070	2 725 070	—
Sous-total	455 243 503	455 220 625	454 771 229	449 396
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	12 406 787	12 406 787	12 406 787	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	—	—	—	—
Drummondville	32 634	32 634	32 634	—
Granby	47 015	47 015	47 015	—
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	—
Rouyn-Noranda	62 798	62 798	62 798	—
Victoriaville	70 279	70 279	70 279	—
Rimouski	29 810	29 810	29 810	—
Baie-Comeau	—	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	—	—	—	—
Thetford-Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
Sous-total	14 354 014	14 354 014	14 354 014	—
TOTAL	469 597 517	469 574 639	469 125 243	449 396

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « Exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, Exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

□ TECQ II

Au 31 mars 2020, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à près de 558,8 millions de dollars, soit la presque totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2020 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	414 167 420	414 167 420	383 860 834	30 306 586
Réseau de transport de la Capitale	24 333 889	24 323 889	24 323 889	—
Réseau de transport de Longueuil	42 308 851	42 308 851	42 308 851	—
Société de transport de Laval	26 029 134	26 029 134	26 029 134	—
Société de transport de l'Outaouais	22 704 817	22 710 729	22 710 729	—
Société de transport de Sherbrooke	3 788 593	3 788 593	3 788 593	—
Société de transport de Saguenay	2 570 069	2 570 069	2 431 260	138 809
Société de transport de Lévis	4 704 560	4 704 560	4 704 560	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 459 930	2 459 930	2 459 930	—
Sous-total	543 067 263	543 063 175	512 617 780	30 445 395
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	13 292 330	13 283 564	12 114 087	1 169 477
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 063 456	1 063 456	1 063 456	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	474 515	469 515	469 515	—
Drummondville	69 322	69 322	69 322	—
Granby	314 873	314 873	314 873	—
Mont-Tremblant	189 075	189 075	189 074	1
Rouyn-Noranda	29 367	29 367	29 367	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	64 856	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	96 278	96 278	96 278	—
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	77 709	77 709	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	48 366	48 366	48 366	—
Sous-total	15 720 147	15 706 381	14 536 903	1 169 478
TOTAL	558 787 410	558 769 556	527 154 683	31 614 873

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « Exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, Exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

❑ TECQ III

Au 31 mars 2020, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à 351,8 millions de dollars, soit près de 33 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2020 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	745 939 508	130 149 660	83 789 362	46 360 298
Réseau de transport de la Capitale	112 371 309	66 955 610	66 955 610	—
Réseau de transport de Longueuil	60 767 696	38 645 953	38 645 953	—
Société de transport de Laval	35 673 453	35 406 969	25 769 000	9 637 969
Société de transport de l'Outaouais	33 527 718	33 527 718	33 527 718	—
Société de transport de Sherbrooke	14 945 781	9 490 370	9 323 703	166 667
Société de transport de Saguenay	12 247 385	6 555 942	6 555 942	—
Société de transport de Lévis	7 223 237	6 422 134	6 422 134	—
Société de transport de Trois-Rivières	7 610 446	5 165 100	5 132 414	32 686
Sous-total	1 030 306 533	332 319 456	276 121 836	56 197 620
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	45 973 918	18 938 782	18 518 783	419 999
Saint-Jean-sur-Richelieu	220 267	190 891	190 891	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	589 860	69 678	65 325	4 353
Drummondville	330 937	87 062	84 059	3 003
Granby	221 987	81 047	81 047	—
Mont-Tremblant	76 718	30 521	30 521	—
Rouyn-Noranda	129 104	27 104	27 104	—
Victoriaville	168 017	—	—	—
Rimouski	23 167	23 167	23 167	—
Baie-Comeau	50 000	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	22 218	8 473	8 473	—
Thetford Mines	58 478	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	40 420	—	—	—
Saint-Georges	12 441	—	—	—
Provision pour nouveaux organismes	64 708	—	—	—
Sous-total	47 982 240	19 456 725	19 029 370	427 355
Total	1 078 288 773	351 776 181	295 151 206	56 624 975

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « Exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, Exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

❑ TECQ IV

Au 31 mars 2020, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à 285,6 millions de dollars, soit près de 27 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2020 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun et Exo				
Société de transport de Montréal	734 654 995	213 268 069	41 974 091	171 293 978
Réseau de transport de la Capitale	74 457 792	49 597 183	7 853 523	41 743 660
Exo	74 294 727	—	—	—
Réseau de transport de Longueuil	57 528 123	20 233 890	—	20 233 890
Société de transport de Laval	35 598 385	—	—	—
Société de transport de l'Outaouais	30 735 314	—	—	—
Société de transport de Sherbrooke	17 037 182	826 620	—	826 620
Société de transport de Saguenay	7 858 448	—	—	—
Société de transport de Lévis	6 591 660	—	—	—
Société de transport de Trois-Rivières	5 937 059	1 681 852	—	1 681 852
Sous-total	1 044 693 685	285 607 614	49 827 614	235 780 000
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Saint-Jean-sur-Richelieu	6 583 139	—	—	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	977 609	—	—	—
Drummondville	1 813 108	—	—	—
Granby	716 671	—	—	—
Mont-Tremblant	339 545	—	—	—
Rouyn-Noranda	436 897	—	—	—
Victoriaville	459 243	—	—	—
Rimouski	554 134	—	—	—
Baie-Comeau	264 704	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	152 791	—	—	—
Thetford Mines	144 943	—	—	—
Val-d'Or	233 939	—	—	—
Sept-Îles	34 970	—	—	—
Saint-Georges	210 388	—	—	—
Alma	11 187	—	—	—
Régie intermunicipale de Transports des Collines	238 862	—	—	—
MRC de Joliette	493 626	—	—	—
MRC de Montcalm	53 886	—	—	—
MRC de D'Autray	60 413	—	—	—
Autres MRC admissibles	1 913 148	—	—	—
Sous-total	15 693 203	—	—	—
Total	1 060 386 888	285 607 614	49 827 614	235 780 000

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Transports du Québec.

ANNEXE C : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES, DE VOIRIE LOCALE ET D'AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Le programme TECQ couvre quatre périodes, soit 2005-2009 (TECQ I), 2010-2013 (TECQ II), 2014-2018 (TECQ III) et 2019-2023 (TECQ IV). Les programmes TECQ I et TECQ II sont terminés et seules certaines sommes engagées restent à être versées aux bénéficiaires.

2. Répartition de l'enveloppe

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation détermine les enveloppes disponibles en fonction notamment de la population.

Les enveloppes calculées pour chacune des municipalités leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	385,7	—	385,7	928,1	—	1 313,8
TECQ 2010-2013	233,6	374,0	607,5	1 477,0	14,5	2 099,0
TECQ 2014-2018	149,5	629,7	779,1	1 884,5	7,5	2 671,2
TECQ 2019-2023	167,0	682,6	849,6	2 551,5	14,1	3 415,2
TOTAL	935,7	1 686,2	2 622,0	6 841,2	36,1	9 499,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types
d'infrastructures au 31 mars 2020
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 01				
Bas-Saint-Laurent				
Albertville	484 259	484 259	484 259	—
Amqui	1 856 415	1 856 415	1 856 415	—
Auclair	531 294	531 294	531 294	—
Baie-des-Sables	567 701	567 701	567 701	—
Biencourt	541 922	541 922	541 922	—
Cacouna	880 212	880 212	880 212	—
Causapscal	982 423	982 423	982 423	—
Dégelis	1 107 925	1 107 925	1 107 925	—
Esprit-Saint	512 073	512 073	512 073	—
Grand-Métis	482 450	482 450	482 450	—
Grosses-Roches	520 213	459 530	459 530	—
Kamouraska	562 726	562 726	562 726	—
Lac-au-Saumon	752 675	752 675	752 675	—
Lac-des-Aigles	553 907	553 907	553 907	—
La Matapédia	434 510	434 510	434 510	—
La Pocatière	1 392 397	1 392 397	1 392 397	—
La Rédemption	545 540	545 540	545 540	—
La Trinité-des-Monts	486 068	486 068	486 068	—
Lejeune	493 304	493 304	493 304	—
Les Hauteurs	547 575	547 575	547 575	—
Les Méchins	679 409	679 409	679 409	—
L'Isle-Verte	759 233	759 233	759 233	—
Matane	4 208 309	4 208 309	4 208 309	—
Métis-sur-Mer	564 535	564 535	564 535	—
Mont-Carmel	683 479	683 479	683 479	—
Mont-Joli	1 934 862	1 934 862	1 934 862	—
Notre-Dame-des-Neiges	681 670	681 670	681 670	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	438 580	438 580	438 580	—
Notre-Dame-du-Portage	698 404	698 404	698 404	—
Packington	566 796	566 796	566 796	—
Padoue	489 912	489 912	489 912	—
Pohénégamook	1 047 096	1 047 096	1 047 096	—
Price	815 539	815 539	815 539	—
Rimouski	13 935 575	13 935 575	13 935 575	—
Rivière-Bleue	717 399	717 399	717 399	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Rivière-du-Loup	5 780 276	5 780 276	5 780 276	—
Rivière-Ouelle	664 937	664 937	664 937	—
Saint-Adelme	541 470	541 470	541 470	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	917 750	917 750	917 750	—
Saint-Alexandre-des-Lacs	489 912	489 912	489 912	—
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 138 453	1 138 453	1 138 453	—
Saint-André	581 947	581 947	581 947	—
Saint-Antoin	1 372 950	1 372 950	1 372 950	—
Saint-Arsène	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Athanase	496 244	496 244	496 244	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	548 932	548 932	548 932	—
Saint-Charles-Garnier	486 972	486 972	486 972	—
Saint-Clément	540 113	540 113	540 113	—
Saint-Cléophas	505 063	505 063	505 063	—
Saint-Cyprien	690 941	690 941	690 941	—
Saint-Damase	522 475	522 475	522 475	—
Saint-Denis-De La Boutellerie	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Donat	633 504	633 504	633 504	—
Saint-Éloi	501 218	501 218	501 218	—
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	506 193	506 193	506 193	—
Saint-Épiphanie	624 007	624 007	624 007	—
Saint-Eugène-de-Ladrière	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Eusèbe	569 057	569 057	569 057	—
Saint-Fabien	863 026	863 026	863 026	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	484 033	484 033	484 033	—
Saint-Gabriel-de-Rimouski	693 203	693 203	693 203	—
Saint-Gabriel-Lalemant	607 726	607 726	607 726	—
Saint-Germain	490 816	490 816	490 816	—
Saint-Guy	448 078	392 738	392 738	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	604 334	604 334	604 334	—
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	714 911	714 911	714 911	—
Saint-Jean-de-Cherbourg	471 821	471 821	471 821	—
Saint-Jean-de-Dieu	797 675	797 675	797 675	—
Saint-Jean-de-la-Lande	498 279	498 279	498 279	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	524 962	524 962	524 962	—
Saint-Joseph-de-Lepage	545 540	545 540	545 540	—
Saint-Juste-du-Lac	559 786	559 786	559 786	—
Saint-Léandre	519 535	519 535	519 535	—
Saint-Léon-le-Grand	654 761	654 761	654 761	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	726 670	726 670	726 670	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Marc-du-Lac-Long	524 736	524 736	524 736	—
Saint-Marcellin	503 706	503 706	503 706	—
Saint-Mathieu-de-Rioux	578 103	578 103	578 103	—
Saint-Médard	478 832	478 832	478 832	—
Saint-Michel-du-Squatec	702 022	702 022	702 022	—
Saint-Modeste	697 273	697 273	697 273	—
Saint-Moïse	556 168	556 168	556 168	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	658 831	658 831	658 831	—
Saint-Noël	530 163	530 163	530 163	—
Saint-Octave-de-Métis	547 349	547 349	547 349	—
Saint-Onésime-d'Ixworth	557 977	557 977	557 977	—
Saint-Pacôme	796 318	748 614	748 614	—
Saint-Pascal	1 231 166	1 231 166	1 231 166	—
Saint-Paul-de-la-Croix	510 490	510 490	510 490	—
Saint-Philippe-de-Néri	630 791	630 791	630 791	—
Saint-Pierre-de-Lamy	455 088	455 088	455 088	—
Saint-René-de-Matane	677 148	677 148	677 148	—
Saint-Simon	529 485	529 485	529 485	—
Saint-Tharcisius	529 937	529 937	529 937	—
Saint-Ulric	804 911	804 911	804 911	—
Saint-Valérien	634 183	634 183	634 183	—
Saint-Vianney	538 304	538 304	538 304	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	511 168	511 168	511 168	—
Sainte-Angèle-de-Méridi	664 032	664 032	664 032	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	815 313	815 313	815 313	—
Sainte-Félicité	691 394	691 394	691 394	—
Sainte-Flavie	638 705	638 705	638 705	—
Sainte-Florence	521 118	521 118	521 118	—
Sainte-Françoise	517 274	517 274	517 274	—
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	638 479	638 479	638 479	—
Sainte-Irène	503 706	503 706	503 706	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	500 992	500 991	500 991	—
Sainte-Luce	1 076 267	1 076 267	1 076 267	—
Sainte-Marguerite-Marie	471 143	471 143	471 143	—
Sainte-Paule	476 344	476 344	476 344	—
Sainte-Rita	495 565	495 565	495 565	—
Sayabec	844 710	844 710	844 710	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Témiscouata-sur-le-Lac	1 574 657	1 574 657	1 574 657	—
Trois-Pistoles	1 211 267	1 211 267	1 211 267	—
Val-Brillant	647 524	647 524	647 524	—
Sous-total	99 033 592	98 869 864	98 869 864	—

**Région 02
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Albanel	945 112	945 112	945 112	—
Alma	9 086 267	9 086 267	9 086 267	—
Bégin	630 339	630 339	630 339	—
Chambord	839 057	839 057	839 057	—
Desbiens	672 399	672 399	672 399	—
Dolbeau-Mistassini	4 200 785	4 200 785	4 200 785	—
Ferland-et-Boilleau	560 238	560 238	560 238	—
Girardville	679 183	679 183	679 183	—
Hébertville	1 001 870	1 001 870	1 001 870	—
Hébertville-Station	715 590	715 590	715 590	—
Labrecque	734 358	734 358	734 358	—
Lac-Bouchette	691 620	691 620	691 620	—
La Doré	753 127	753 127	753 127	—
Lamarche	555 490	555 490	555 490	—
L'Anse-Saint-Jean	704 509	704 509	704 509	—
Larouche	728 027	728 027	728 027	—
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	882 247	882 247	882 247	—
Maria-Chapdelaine	487 424	487 424	487 424	—
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	1 393 753	1 393 753	1 393 753	—
Normandin	1 155 186	1 155 186	1 155 186	—
Notre-Dame-de-Lorette	470 917	470 917	470 917	—
Péribonka	541 470	541 470	541 470	—
Petit-Saguenay	590 992	590 992	590 992	—
Rivière-Éternité	539 208	539 208	539 208	—
Roberval	2 900 267	2 900 267	2 900 267	—
Saguenay	42 569 269	42 569 269	42 569 269	—
Saint-Ambroise	1 267 573	1 267 573	1 267 573	—
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	536 495	536 495	536 495	—
Saint-Augustin	517 274	517 274	517 274	—
Saint-Bruno	1 040 538	1 040 538	1 040 538	—
Saint-Charles-de-Bourget	593 479	593 479	593 479	—
Saint-David-de-Falardeau	1 045 287	1 045 287	1 045 287	—
Saint-Edmond-les-Plaines	517 047	517 047	517 047	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Eugène-d'Argentenay	553 002	553 002	553 002	—
Saint-Félicien	2 988 241	2 988 241	2 988 241	—
Saint-Félix-d'Otis	665 163	665 163	665 163	—
Saint-François-de-Sales	575 389	575 389	575 389	—
Saint-Fulgence	882 700	882 700	882 700	—
Saint-Gédéon	882 926	882 926	882 926	—
Saint-Henri-de-Taillon	604 786	604 786	604 786	—
Saint-Honoré	1 723 903	1 723 903	1 723 903	—
Saint-Ludger-de-Milot	578 781	578 781	578 781	—
Saint-Nazaire	897 172	897 172	897 172	—
Saint-Prime	1 059 986	1 059 986	1 059 986	—
Saint-Stanislas	513 429	513 429	513 429	—
Saint-Thomas-Didyme	581 495	581 495	581 495	—
Sainte-Hedwidge	627 625	627 625	627 625	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	676 243	676 243	676 243	—
Sainte-Monique	622 198	622 198	622 198	—
Sainte-Rose-du-Nord	519 761	519 761	519 761	—
Sous-total	95 499 197	95 499 197	95 499 197	—
Région 03				
Capitale-Nationale				
Baie-Saint-Paul	2 135 119	2 135 119	2 135 119	—
Baie-Sainte-Catherine	474 309	474 309	474 309	—
Beauport	1 249 256	1 249 256	1 249 256	—
Boischatel	1 988 399	1 988 399	1 988 399	—
Cap-Santé	1 168 302	1 168 302	1 168 302	—
Château-Richer	1 327 271	1 327 271	1 327 271	—
Clermont	1 146 820	1 146 820	1 146 820	—
Deschambault-Grondines	923 403	923 403	923 403	—
Donnacoona	1 980 585	1 980 585	1 980 585	—
Fossambault-sur-le-Lac	824 810	824 810	824 810	—
Lac-Beauport	2 214 991	2 214 991	2 214 991	—
Lac-Delage	571 997	571 997	571 997	—
Lac-Saint-Joseph	481 093	481 093	481 093	—
Lac-Sergent	541 017	541 017	541 017	—
La Malbaie	2 577 886	2 577 886	2 577 886	—
L'Ancienne-Lorette	4 891 270	4 891 270	4 891 270	—
L'Ange-Gardien	1 279 332	1 279 332	1 279 332	—
Les Éboulements	739 107	739 107	739 107	—
L'Isle-aux-Coudres	712 650	712 650	712 650	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Neuville	1 375 211	1 375 211	1 375 211	—
Notre-Dame-des-Anges	517 952	—	—	—
Notre-Dame-des-Monts	619 484	619 484	619 484	—
Petite-Rivière-Saint-François	601 846	601 846	601 846	—
Pont-Rouge	2 608 561	2 608 561	2 608 561	—
Portneuf	1 148 629	1 148 629	1 148 629	—
Québec	153 423 871	153 423 871	153 423 871	—
Rivière-à-Pierre	580 816	580 816	580 816	—
Saint-Aimé-des-Lacs	676 469	676 469	676 469	—
Saint-Alban	709 710	709 710	709 710	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	5 386 127	5 386 127	5 386 127	—
Saint-Basile	1 013 177	1 013 177	1 013 177	—
Saint-Casimir	770 991	770 991	770 991	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 142 071	1 142 071	1 142 071	—
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 114 483	1 114 483	1 114 483	—
Saint-Gilbert	493 756	493 756	493 756	—
Saint-Hilarion	703 152	703 152	703 152	—
Saint-Irénée	579 685	579 685	579 685	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	650 012	650 012	650 012	—
Saint-Joachim	773 705	773 705	773 705	—
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	786 821	786 821	786 821	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	674 434	674 434	674 434	—
Saint-Marc-des-Carrières	1 087 121	1 087 121	1 087 121	—
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	839 961	839 961	839 961	—
Saint-Raymond	2 893 611	2 893 611	2 893 611	—
Saint-Siméon	721 243	721 243	721 243	—
Saint-Thuribe	493 982	493 982	493 982	—
Saint-Tite-des-Caps	773 479	773 479	773 479	—
Saint-Ubalde	744 534	744 534	744 534	—
Saint-Urbain	759 459	759 459	759 459	—
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 087 800	1 087 800	1 087 800	—
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 920 971	1 920 971	1 920 971	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 083 608	2 083 608	2 083 608	—
Sainte-Christine-d'Auvergne	536 495	536 495	536 495	—
Sainte-Famille	622 424	622 424	622 424	—
Sainte-Pétronille	662 449	662 449	662 449	—
Shannon	1 691 341	1 691 341	1 691 341	—
Stoneham-et-Tewkesbury	2 211 808	2 211 808	2 211 808	—
Sous-total	223 255 537	222 737 585	222 737 585	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 04 Mauricie				
Batiscan	643 002	643 002	643 002	—
Champlain	821 418	821 418	821 418	—
Charette	657 926	657 926	657 926	—
Grandes-Piles	513 429	513 429	513 429	—
Hérouxville	716 946	716 946	716 946	—
La Bostonnais	554 811	554 811	554 811	—
Lac-aux-Sables	736 846	736 846	736 846	—
Lac-Édouard	467 299	467 198	467 198	—
La Tuque	3 203 258	3 203 258	3 203 258	—
Louiseville	2 151 615	2 151 615	2 151 615	—
Maskinongé	948 730	948 730	948 730	—
Notre-Dame-de-Montauban	598 680	598 680	598 680	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 709 657	1 709 657	1 709 657	—
Saint-Adelphe	644 133	644 133	644 133	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 121 493	1 121 493	1 121 493	—
Saint-Barnabé	706 771	706 771	706 771	—
Saint-Boniface	1 467 924	1 467 924	1 467 924	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé	604 560	604 560	604 560	—
Saint-Élie-de-Caxton	873 428	873 428	873 428	—
Saint-Étienne-des-Grès	1 416 140	1 416 140	1 416 140	—
Saint-Justin	661 545	661 545	661 545	—
Saint-Léon-le-Grand	658 379	658 379	658 379	—
Saint-Luc-de-Vincennes	569 057	569 057	569 057	—
Saint-Mathieu-du-Parc	754 258	754 258	754 258	—
Saint-Maurice	1 104 759	1 104 759	1 104 759	—
Saint-Narcisse	836 795	836 795	836 795	—
Saint-Paulin	777 097	777 097	777 097	—
Saint-Prosper-de-Champlain	546 897	546 897	546 897	—
Saint-Roch-de-Mékinac	525 414	512 523	512 523	—
Saint-Sévère	500 766	495 887	495 887	—
Saint-Séverin	624 911	624 911	624 911	—
Saint-Stanislas	663 127	663 127	663 127	—
Saint-Tite	1 323 201	1 323 201	1 323 201	—
Sainte-Angèle-de-Prémont	576 520	576 520	576 520	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	908 252	908 252	908 252	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	667 876	667 876	667 876	—
Sainte-Thècle	999 383	999 383	999 383	—
Sainte-Ursule	741 368	741 368	741 368	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Shawinigan	14 512 330	14 512 330	14 512 330	—
Trois-Rives	536 721	536 721	536 721	—
Trois-Rivières	38 781 733	38 781 733	38 781 733	—
Yamachiche	1 076 719	1 076 719	1 076 719	—
Sous-total	88 905 174	88 887 303	88 887 303	—
Région 05				
Estrie				
Asbestos	2 054 380	2 054 380	2 054 380	—
Ascot Corner	1 139 810	1 139 810	1 139 810	—
Audet	598 680	598 680	598 680	—
Austin	768 278	768 278	768 278	—
Ayer's Cliff	681 896	681 896	681 896	—
Barnston-Ouest	562 500	562 500	562 500	—
Bolton-Est	640 967	640 967	640 967	—
Bonsecours	566 344	566 344	566 344	—
Bury	708 127	708 127	708 127	—
Chartierville	496 244	496 244	496 244	—
Cleveland	797 449	797 449	797 449	—
Coaticook	2 681 198	2 681 198	2 681 198	—
Compton	1 157 900	1 157 900	1 157 900	—
Cookshire-Eaton	1 633 904	1 633 904	1 633 904	—
Courcelles	645 263	645 263	645 263	—
Danville	1 368 427	1 368 427	1 368 427	—
Dixville	588 052	588 052	588 052	—
Dudswell	827 750	827 750	827 750	—
East Angus	1 298 553	1 298 553	1 298 553	—
East Hereford	495 339	495 339	495 339	—
Eastman	839 057	839 057	839 057	—
Frontenac	804 006	804 006	804 006	—
Hampden	472 500	472 500	472 500	—
Ham-Sud	478 379	478 379	478 379	—
Hatley (C)	899 433	899 433	899 433	—
Hatley (M)	604 786	604 786	604 786	—
Kingsbury	462 324	462 324	462 324	—
Lac-Drolet	667 650	667 650	667 650	—
Lac-Mégantic	1 792 421	1 792 421	1 792 421	—
Lambton	789 082	789 082	789 082	—
La Patrie	592 575	592 575	592 575	—
Lawrenceville	575 615	575 615	575 615	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lingwick	520 213	520 213	520 213	—
Magog	7 757 099	7 757 099	7 757 099	—
Maricourt	549 384	549 384	549 384	—
Marston	582 173	582 173	582 173	—
Martinville	537 399	537 399	537 399	—
Melbourne	648 655	648 655	648 655	—
Milan	487 424	487 424	487 424	—
Nantes	744 760	744 760	744 760	—
Newport	595 741	595 741	595 741	—
North Hatley	581 495	581 495	581 495	—
Notre-Dame-des-Bois	628 530	628 530	628 530	—
Ogden	607 273	607 273	607 273	—
Orford	1 309 633	1 309 633	1 309 633	—
Piopolis	508 907	508 907	508 907	—
Potton	842 675	842 675	842 675	—
Racine	705 414	705 414	705 414	—
Richmond	1 180 287	1 180 287	1 180 287	—
Saint-Adrien	546 897	546 897	546 897	—
Saint-Augustin-de-Woburn	583 530	583 530	583 530	—
Saint-Benoît-du-Lac	438 354	438 354	438 354	—
Saint-Camille	546 444	546 444	546 444	—
Saint-Claude	672 851	672 851	672 851	—
Saint-Denis-de-Brompton	1 261 015	1 261 015	1 261 015	—
Saint-Étienne-de-Bolton	557 072	557 072	557 072	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton	921 368	921 368	921 368	—
Saint-Georges-de-Windsor	645 715	645 715	645 715	—
Saint-Herménégilde	586 469	586 469	586 469	—
Saint-Isidore-de-Clifton	588 957	588 957	588 957	—
Saint-Ludger	709 258	709 258	709 258	—
Saint-Malo	538 756	538 756	538 756	—
Saint-Robert-Bellarmin	580 364	580 364	580 364	—
Saint-Romain	592 801	592 801	592 801	—
Saint-Sébastien	586 469	586 469	586 469	—
Saint-Venant-de-Paquette	450 565	450 565	450 565	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	568 379	568 379	568 379	—
Sainte-Catherine-de-Hatley	995 539	995 539	995 539	—
Sainte-Cécile-de-Whitton	629 886	629 886	629 886	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	539 434	539 434	539 434	—
Scotstown	547 801	63 967	63 967	—
Sherbrooke	46 142 657	46 142 657	46 142 657	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Stanstead (C)	653 856	653 856	653 856	—
Stanstead (V)	1 077 850	1 077 850	1 077 850	—
Stanstead-Est	566 570	566 570	566 570	—
Stoke	1 083 277	1 083 277	1 083 277	—
Stornoway	555 490	555 490	555 490	—
Stratford	670 137	670 137	670 137	—
Stukely-Sud	655 891	655 891	655 891	—
Ulverton	517 047	517 047	517 047	—
Valcourt (CT)	656 344	656 344	656 344	—
Valcourt (V)	941 041	941 041	941 041	—
Val-Joli	805 137	805 137	805 137	—
Val-Racine	470 239	470 239	470 239	—
Waterville	895 137	895 137	895 137	—
Weedon	1 035 564	1 035 564	1 035 564	—
Westbury	659 736	659 736	659 736	—
Windsor	1 646 793	1 646 793	1 646 793	—
Wotton	757 198	757 198	757 198	—
Sous-total	121 353 839	120 870 005	120 870 005	—
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 304 432	1 304 432	1 304 432	—
Beaconsfield	5 656 706	5 656 706	5 656 706	—
Côte-Saint-Luc	9 524 982	9 524 982	9 524 982	—
Dollard-Des Ormeaux	14 502 490	14 502 490	14 502 490	—
Dorval	5 454 712	5 454 712	5 454 712	—
Hampstead	2 107 627	2 107 627	2 107 627	—
Kirkland	6 121 756	6 121 756	6 121 756	—
Montréal	491 402 162	491 402 162	491 402 162	—
Montréal-Est	1 278 879	1 278 879	1 278 879	—
Montréal-Ouest	1 595 688	1 595 688	1 595 688	—
Mont-Royal	5 808 925	5 808 925	5 808 925	—
Pointe-Claire	9 008 132	9 008 132	9 008 132	—
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 560 864	1 560 864	1 560 864	—
Senneville	639 384	639 384	639 384	—
Westmount	5 819 922	5 819 922	5 819 922	—
Sous-total	561 786 661	561 786 661	561 786 661	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 07 Outaouais				
Alleyne-et-Cawood	473 857	473 857	473 857	—
Aumond	596 193	596 193	596 193	—
Blue Sea	579 007	579 007	579 007	—
Boileau	514 560	514 560	514 560	—
Bois-Franc	530 615	530 615	530 615	—
Bouchette	606 595	606 595	606 595	—
Bowman	581 495	581 495	581 495	—
Bristol	687 097	687 097	687 097	—
Bryson	568 379	568 379	568 379	—
Campbell's Bay	602 525	602 525	602 525	—
Cantley	3 013 129	3 013 129	3 013 129	—
Cayamant	624 007	624 007	624 007	—
Chelsea	2 045 119	2 045 119	2 045 119	—
Chénéville	613 605	613 605	613 605	—
Chichester	510 716	510 716	510 716	—
Clarendon	699 534	699 534	699 534	—
Déléage	851 268	851 268	851 268	—
Denholm	561 821	561 821	561 821	—
Duhamel	522 475	522 475	522 475	—
Egan-Sud	552 550	552 550	552 550	—
Fassett	532 198	532 198	532 198	—
Fort-Coulonge	727 801	727 801	727 801	—
Gatineau	79 268 262	79 268 262	79 268 262	—
Gracefield	972 021	972 021	972 021	—
Grand-Remous	697 951	697 951	697 951	—
Kazabazua	621 067	621 067	621 067	—
Lac-des-Plages	547 801	547 801	547 801	—
Lac-Sainte-Marie	564 761	564 761	564 761	—
Lac-Simon	658 379	658 379	658 379	—
L'Ange-Gardien	1 634 808	1 634 808	1 634 808	—
La Pêche	2 294 863	2 294 863	2 294 863	—
L'Île-du-Grand-Calumet	589 183	589 183	589 183	—
L'Isle-aux-Allumettes	731 871	731 871	731 871	—
Litchfield	530 389	530 389	530 389	—
Lochaber	525 867	525 867	525 867	—
Lochaber-Partie-Ouest	583 077	583 077	583 077	—
Low	638 705	638 705	638 705	—
Maniwaki	1 315 739	1 315 739	1 315 739	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mansfield-et-Pontefract	965 011	965 011	965 011	—
Mayo	567 022	567 022	567 022	—
Messines	798 353	798 353	798 353	—
Montcerf-Lytton	592 123	592 123	592 123	—
Montebello	650 464	650 464	650 464	—
Montpellier	658 379	658 379	658 379	—
Mulgrave-et-Derry	505 741	505 741	505 741	—
Namur	562 726	562 726	562 726	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	486 972	486 972	486 972	—
Notre-Dame-de-la-Paix	592 801	592 801	592 801	—
Notre-Dame-de-la-Salette	597 550	597 550	597 550	—
Otter Lake	676 695	676 695	676 695	—
Papineauville	919 107	919 107	919 107	—
Plaisance	677 148	677 148	677 148	—
Pontiac	1 753 074	1 753 074	1 753 074	—
Portage-du-Fort	488 329	488 329	488 329	—
Rapides-des-Joachims	464 811	464 811	464 811	—
Ripon	779 132	779 132	779 132	—
Saint-André-Avellin	1 294 256	1 294 256	1 294 256	—
Saint-Émile-de-Suffolk	554 359	554 359	554 359	—
Saint-Sixte	538 304	538 304	538 304	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	550 515	550 515	550 515	—
Shawville	810 112	810 112	810 112	—
Sheenboro	455 088	455 088	455 088	—
Thorne	494 208	494 208	494 208	—
Thurso	1 018 604	1 018 604	1 018 604	—
Val-des-Bois	640 967	640 967	640 967	—
Val-des-Monts	3 190 525	3 190 525	3 190 525	—
Waltham	514 334	514 334	514 334	—
Sous-total	131 966 000	131 966 000	131 966 000	—
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	476 344	476 344	476 344	—
Abitibi-Ouest	451 470	451 470	451 470	—
Amos	3 718 662	3 718 662	3 718 662	—
Authier	491 043	491 043	491 043	—
Authier-Nord	488 781	488 781	488 781	—
Barraute	891 745	891 745	891 745	—
Béarn	606 821	606 821	606 821	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Belcourt	482 450	482 450	482 450	—
Belleterre	493 530	493 530	493 530	—
Berry	571 997	571 997	571 997	—
Champneuf	458 254	458 254	458 254	—
Chazel	495 791	495 791	495 791	—
Clermont	542 374	542 371	542 371	—
Clerval	514 108	514 108	514 108	—
Duhamel-Ouest	622 198	622 198	622 198	—
Duparquet	569 510	569 510	569 510	—
Dupuy	652 725	652 725	652 725	—
Fugèreville	499 409	499 409	499 409	—
Gallichan	539 887	539 887	539 887	—
Guérin	501 671	501 671	501 671	—
Kipawa	536 947	536 947	536 947	—
La Corne	592 575	592 575	592 575	—
Laforce	543 957	543 957	543 957	—
La Morandière	478 379	478 379	478 379	—
La Motte	535 590	535 590	535 590	—
Landrienne	650 012	650 012	650 012	—
La Reine	506 872	506 872	506 872	—
La Sarre	2 221 068	2 221 068	2 221 068	—
Latulipe-et-Gaboury	496 922	496 922	496 922	—
Launay	479 510	479 510	479 510	—
Laverlochère-Angliers	1 084 748	1 084 748	1 084 748	—
Lorrainville	733 002	733 002	733 002	—
Macamic	1 064 508	1 064 508	1 064 508	—
Malartic	1 183 226	1 183 226	1 183 226	—
Moffet	472 048	472 048	472 048	—
Nédélec	516 821	516 821	516 821	—
Normétal	620 163	620 163	620 163	—
Notre-Dame-du-Nord	683 931	683 931	683 931	—
Palmarolle	770 765	770 765	770 765	—
Poularies	586 469	586 469	586 469	—
Preissac	611 570	611 570	611 570	—
Rapide-Danseur	501 671	501 671	501 671	—
Rémigny	491 269	491 269	491 269	—
Rivière-Héva	779 811	779 811	779 811	—
Rochebaucourt	463 455	445 633	445 633	—
Roquemaure	526 545	526 545	526 545	—
Rouyn-Noranda	12 135 280	12 135 280	12 135 280	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	688 228	688 228	688 228	—
Saint-Dominique-du-Rosaire	530 615	530 615	530 615	—
Saint-Édouard-de-Fabre	574 711	574 711	574 711	—
Saint-Eugène-de-Guigues	532 877	532 877	532 877	—
Saint-Félix-de-Dalquier	631 695	631 695	631 695	—
Saint-Lambert	474 987	474 987	474 987	—
Saint-Marc-de-Figuery	615 414	615 414	615 414	—
Saint-Mathieu-d'Harricana	586 922	586 922	586 922	—
Sainte-Germaine-Boulé	641 419	641 419	641 419	—
Sainte-Gertrude-Manneville	603 881	603 881	603 881	—
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	508 907	508 907	508 907	—
Senneterre (P)	707 901	707 901	707 901	—
Senneterre (V)	1 107 247	1 107 247	1 107 247	—
Taschereau	652 725	652 725	652 725	—
Témiscaming	967 951	967 951	967 951	—
Trécesson	696 821	696 821	696 821	—
Val-d'Or	9 505 304	9 505 304	9 505 304	—
Val-Saint-Gilles	467 977	467 977	467 977	—
Ville-Marie	1 026 292	1 026 292	1 026 292	—
Sous-total	65 857 758	65 839 933	65 839 933	—
Région 09				
Côte-Nord				
Aganish	491 269	491 238	491 238	—
Baie-Comeau	6 483 494	6 483 494	6 483 494	—
Baie-Johan-Beetz	446 721	446 721	446 721	—
Baie-Trinité	537 851	537 851	537 851	—
Blanc-Sablon	678 957	678 957	678 957	—
Bonne-Espérance	594 836	594 836	594 836	—
Chute-aux-Outardes	805 137	805 137	805 137	—
Colombier	590 314	590 314	590 314	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	647 298	647 298	647 298	—
Fermont	1 085 538	1 085 538	1 085 538	—
Forestville	1 177 347	1 177 347	1 177 347	—
Franquelin	499 183	499 183	499 183	—
Godbout	495 339	495 339	495 339	—
Gros-Mécatina	540 113	121 732	121 732	—
Havre-Saint-Pierre	1 239 985	1 239 985	1 239 985	—
Les Bergeronnes	588 957	588 957	588 957	—
Les Escoumins	884 735	884 735	884 735	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
L'Île-d'Anticosti	481 093	481 093	481 093	—
Longue-Pointe-de-Mingan	542 148	542 148	542 148	—
Longue-Rive	677 826	677 826	677 826	—
Natashquan	491 269	481 222	481 222	—
Pointe-aux-Outardes	730 062	730 062	730 062	—
Pointe-Lebel	893 554	893 554	893 554	—
Port-Cartier	1 978 849	1 978 849	1 978 849	—
Portneuf-sur-Mer	596 871	596 871	596 871	—
Ragueneau	743 177	743 177	743 177	—
Rivière-au-Tonnerre	495 791	495 791	495 791	—
Rivière-Saint-Jean	481 997	481 997	481 997	—
Sacré-Cœur	857 147	857 147	857 147	—
Saint-Augustin	607 952	604 656	604 656	—
Schefferville	479 962	479 962	479 962	—
Sept-Îles	7 559 446	7 559 446	7 559 446	—
Tadoussac	613 605	613 605	613 605	—
Sous-total	36 017 823	35 586 068	35 586 068	—
Région 10				
Nord-du-Québec				
Administration régionale Kativik	8 868 610	8 868 610	8 868 610	—
Chapais	792 700	651 653	651 653	—
Chibougamau	2 215 570	2 215 570	2 215 570	—
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	888 353	888 353	888 353	—
Lebel-sur-Quévillon	944 885	944 885	944 885	—
Matagami	772 348	772 348	772 348	—
Sous-total	14 482 466	14 341 419	14 341 419	—
Région 11				
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine				
Bonaventure	1 060 212	1 060 212	1 060 212	—
Cap-Chat	1 016 343	533 025	533 025	—
Caplan	899 207	899 207	899 207	—
Carleton-sur-Mer	1 346 945	1 346 945	1 346 945	—
Cascapédia-Saint-Jules	598 907	598 907	598 907	—
Chandler	2 233 512	2 233 512	2 233 512	—
Cloridorme	594 384	594 384	594 384	—
Escuminac	562 952	562 952	562 952	—
Gaspé	4 417 538	4 417 538	4 417 538	—
Grande-Rivière	1 209 910	1 209 910	1 209 910	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grande-Vallée	687 323	687 323	687 323	—
Grosse-Île	536 495	536 495	536 495	—
Hope	569 284	569 284	569 284	—
Hope Town	511 168	511 168	511 168	—
La Haute-Gaspésie	473 631	473 631	473 631	—
La Martre	483 128	483 128	483 128	—
L'Ascension-de-Patapédia	469 108	469 108	469 108	—
Les Îles-de-la-Madeleine	3 517 246	3 517 246	3 517 246	—
Maria	1 002 775	1 002 775	1 002 775	—
Marsoui	496 922	496 922	496 922	—
Matapédia	578 555	578 555	578 555	—
Mont-Saint-Pierre	471 821	471 821	471 821	—
Murdochville	600 263	600 263	600 263	—
New Carlisle	738 429	738 429	738 429	—
New Richmond	1 297 196	1 297 196	1 297 196	—
Nouvelle	821 645	821 645	821 645	—
Paspébiac	1 151 794	1 151 794	1 151 794	—
Percé	1 171 242	1 171 242	1 171 242	—
Petite-Vallée	466 847	466 830	466 830	—
Pointe-à-la-Croix	760 137	760 137	760 137	—
Port-Daniel-Gascons	982 875	982 875	982 875	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	465 490	465 490	465 490	—
Rivière-à-Claude	455 766	455 766	455 766	—
Saint-Alexis-de-Matapédia	550 062	550 062	550 062	—
Saint-Alphonse	586 243	586 243	586 243	—
Saint-André-de-Restigouche	463 229	463 229	463 229	—
Saint-Elzéar	536 269	536 269	536 269	—
Saint-François-d'Assise	583 756	583 756	583 756	—
Saint-Godefroi	526 093	526 093	526 093	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	682 801	682 801	682 801	—
Saint-Siméon	700 439	700 439	700 439	—
Sainte-Anne-des-Monts	2 018 206	2 018 206	2 018 206	—
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	499 862	499 861	499 861	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	667 424	667 424	667 424	—
Shigawake	500 314	500 314	500 314	—
Sous-total	40 963 748	40 480 412	40 480 412	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 12 Chaudière-Appalaches				—
Adstock	1 044 609	1 044 609	1 044 609	—
Armagh	758 554	758 554	758 554	—
Beauceville	1 883 325	1 883 325	1 883 325	—
Beaulac-Garthby	607 726	607 726	607 726	—
Beaumont	1 023 126	1 023 126	1 023 126	—
Berthier-sur-Mer	763 077	763 077	763 077	—
Cap-Saint-Ignace	1 135 061	1 135 061	1 135 061	—
Disraeli (P)	681 896	681 896	681 896	—
Disraeli (V)	972 247	972 247	972 247	—
Dosquet	635 540	635 540	635 540	—
East Broughton	930 187	930 187	930 187	—
Frampton	748 605	748 605	748 605	—
Honfleur	606 595	606 595	606 595	—
Irlande	643 906	643 906	643 906	—
Kinnear's Mills	510 716	510 716	510 716	—
Lac-Etchemin	1 345 588	1 345 588	1 345 588	—
Lac-Frontière	473 631	473 631	473 631	—
Lac-Poulin	458 706	458 706	458 706	—
La Durantaye	596 419	596 419	596 419	—
La Guadeloupe	835 891	835 891	835 891	—
Laurier-Station	1 038 729	1 038 729	1 038 729	—
Leclercville	539 208	539 208	539 208	—
Lévis	41 154 152	41 154 152	41 154 152	—
L'Islet	1 348 075	1 348 075	1 348 075	—
Lotbinière	621 293	621 293	621 293	—
Montmagny	3 335 220	3 335 220	3 335 220	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	608 630	608 630	608 630	—
Notre-Dame-des-Pins	726 896	726 896	726 896	—
Notre-Dame-du-Rosaire	515 465	515 465	515 465	—
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	628 303	628 303	628 303	—
Sacré-Cœur-de-Jésus	552 098	552 098	552 098	—
Saint-Adalbert	548 706	548 706	548 706	—
Saint-Adrien-d'Irlande	515 917	515 917	515 917	—
Saint-Agapit	1 332 246	1 332 246	1 332 246	—
Saint-Alfred	542 148	542 148	542 148	—
Saint-Anselme	1 277 749	1 277 749	1 277 749	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	461 193	461 193	461 193	—
Saint-Antoine-de-Tilly	802 876	802 876	802 876	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Apollinaire	1 661 718	1 661 718	1 661 718	—
Saint-Aubert	749 735	749 735	749 735	—
Saint-Benjamin	634 861	634 861	634 861	—
Saint-Benoît-Labre	785 012	785 012	785 012	—
Saint-Bernard	908 026	908 026	908 026	—
Saint-Camille-de-Lellis	618 806	618 806	618 806	—
Saint-Charles-de-Bellechasse	957 323	957 323	957 323	—
Saint-Côme-Linière	1 176 895	1 176 895	1 176 895	—
Saint-Cyprien	550 741	550 741	550 741	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	602 751	602 751	602 751	—
Saint-Damase-de-L'Islet	565 213	565 213	565 213	—
Saint-Damien-de-Buckland	903 730	903 730	903 730	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	711 972	711 972	711 972	—
Saint-Elzéar	931 544	931 544	931 544	—
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 017 699	1 017 699	1 017 699	—
Saint-Évariste-de-Forsyth	545 314	545 314	545 314	—
Saint-Fabien-de-Panet	652 952	652 952	652 952	—
Saint-Flavien	791 343	791 343	791 343	—
Saint-Fortunat	488 555	488 555	488 555	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	798 127	798 127	798 127	—
Saint-Frédéric	676 469	676 469	676 469	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	944 433	944 433	944 433	—
Saint-Georges	9 314 596	9 314 596	9 314 596	—
Saint-Gervais	912 097	912 097	912 097	—
Saint-Gilles	953 931	953 931	953 931	—
Saint-Henri	1 642 496	1 642 496	1 642 496	—
Saint-Hilaire-de-Dorset	450 113	450 113	450 113	—
Saint-Honoré-de-Shenley	794 735	794 735	794 735	—
Saint-Isidore	1 109 734	1 109 734	1 109 734	—
Saint-Jacques-de-Leeds	588 957	588 957	588 957	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	474 761	474 761	474 761	—
Saint-Janvier-de-Joly	657 248	657 248	657 248	—
Saint-Jean-de-Brébeuf	511 168	511 168	511 168	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 190 463	1 190 463	1 190 463	—
Saint-Joseph-de-Beauce	1 531 919	1 531 919	1 531 919	—
Saint-Joseph-de-Coleraine	844 936	844 936	844 936	—
Saint-Joseph-des-Érables	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Jules	560 464	560 464	560 464	—
Saint-Julien	518 178	518 178	518 178	—
Saint-Just-de-Bretenières	586 017	586 017	586 017	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert-de-Lauzon	1 900 135	1 900 135	1 900 135	—
Saint-Lazare-de-Bellechasse	706 771	706 771	706 771	—
Saint-Léon-de-Standon	689 811	689 811	689 811	—
Saint-Louis-de-Gonzague	525 188	525 188	525 188	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	537 851	537 851	537 851	—
Saint-Magloire	591 670	591 670	591 670	—
Saint-Malachie	777 323	777 323	777 323	—
Saint-Marcel	531 294	531 294	531 294	—
Saint-Martin	989 659	989 659	989 659	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	852 624	852 624	852 624	—
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	686 871	686 871	686 871	—
Saint-Nazaire-de-Dorchester	510 716	510 716	510 716	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	598 680	598 680	598 680	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	758 102	758 102	758 102	—
Saint-Omer	497 374	497 374	497 374	—
Saint-Pamphile	1 036 468	1 036 468	1 036 468	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage	675 338	675 338	675 338	—
Saint-Paul-de-Montminy	614 962	614 961	614 961	—
Saint-Philémon	595 288	595 288	595 288	—
Saint-Philibert	510 942	510 942	510 942	—
Saint-Pierre-de-Broughton	630 339	630 339	630 339	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	641 419	641 419	641 419	—
Saint-Prosper	1 259 432	1 259 432	1 259 432	—
Saint-Raphaël	1 001 644	1 001 644	1 001 644	—
Saint-René	589 861	589 861	589 861	—
Saint-Roch-des-Aulnaies	651 369	651 369	651 369	—
Saint-Séverin	488 781	488 781	488 781	—
Saint-Simon-les-Mines	548 480	548 480	548 480	—
Saint-Sylvestre	664 032	664 032	664 032	—
Saint-Théophile	595 967	595 967	595 967	—
Saint-Vallier	666 972	666 972	666 972	—
Saint-Victor	994 860	994 860	994 860	—
Saint-Zacharie	828 202	828 202	828 202	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	695 916	695 916	695 916	—
Sainte-Apolline-de-Patton	567 927	567 927	567 927	—
Sainte-Aurélie	634 861	634 861	634 861	—
Sainte-Claire	1 194 081	1 194 081	1 194 081	—
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575 163	575 163	575 163	—
Sainte-Croix	988 076	988 076	988 076	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	505 515	505 515	505 515	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Félicité	516 369	516 369	516 369	—
Sainte-Hénédine	710 615	710 615	710 615	—
Sainte-Justine	844 710	844 710	844 710	—
Sainte-Louise	585 339	585 339	585 339	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard	496 244	496 244	496 244	—
Sainte-Marguerite	683 253	683 253	683 253	—
Sainte-Marie	3 909 370	3 909 370	3 909 370	—
Sainte-Perpétue	825 489	825 489	825 489	—
Sainte-Praxède	515 238	515 238	515 238	—
Sainte-Rose-de-Watford	606 369	606 369	606 369	—
Sainte-Sabine	513 429	513 429	513 429	—
Saints-Anges	695 012	695 012	695 012	—
Scott	938 554	938 554	938 554	—
Thetford Mines	7 475 522	7 475 522	7 475 522	—
Tourville	571 997	571 997	571 997	—
Tring-Jonction	770 087	770 087	770 087	—
Val-Alain	645 715	645 715	645 715	—
Vallée-Jonction	875 237	875 237	875 237	—
Sous-total	165 533 494	165 533 493	165 533 493	—
Région 13				
Laval				
Laval	120 448 459	120 448 459	120 448 459	—
Sous-total	120 448 459	120 448 459	120 448 459	—
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	1 380 638	1 380 638	1 380 638	—
Charlemagne	1 777 044	1 777 044	1 777 044	—
Chertsey	1 541 416	1 541 416	1 541 416	—
Crabtree	1 331 342	1 331 342	1 331 342	—
Entrelacs	638 932	638 932	638 932	—
Joliette	5 882 141	5 882 141	5 882 141	—
Lanoraie	1 476 969	1 476 969	1 476 969	—
L'Assomption	6 226 805	6 226 805	6 226 805	—
Lavaltrie	3 984 032	3 984 032	3 984 032	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas	570 640	570 640	570 640	—
L'Épiphanie (P)	1 179 608	1 179 608	1 179 608	—
L'Épiphanie (V)	1 680 939	1 680 939	1 680 939	—
Mandeville	901 242	901 242	901 242	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mascouche	13 185 766	13 185 766	13 185 766	—
Matawinie	446 721	446 721	446 721	—
Notre-Dame-de-la-Merci	656 570	656 570	656 570	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 062 021	1 062 021	1 062 021	—
Notre-Dame-des-Prairies	2 728 948	2 728 948	2 728 948	—
Rawdon	3 141 907	3 141 907	3 141 907	—
Repentigny	24 445 352	24 445 352	24 445 352	—
Saint-Alexis	757 876	757 876	757 876	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 141 166	1 141 166	1 141 166	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 329 533	1 329 533	1 329 533	—
Saint-Barthélemy	870 036	870 036	870 036	—
Saint-Calixte	1 812 320	1 812 320	1 812 320	—
Saint-Charles-Borromée	3 890 849	3 890 849	3 890 849	—
Saint-Cléophas-de-Brandon	488 555	488 555	488 555	—
Saint-Côme	938 554	938 554	938 554	—
Saint-Cuthbert	840 640	840 640	840 640	—
Saint-Damien	874 785	874 785	874 785	—
Saint-Didace	562 047	562 047	562 047	—
Saint-Donat	1 367 070	1 367 070	1 367 070	—
Saint-Esprit	871 393	871 393	871 393	—
Saint-Félix-de-Valois	1 829 280	1 829 280	1 829 280	—
Saint-Gabriel	1 074 232	1 074 232	1 074 232	—
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 038 051	1 038 051	1 038 051	—
Saint-Ignace-de-Loyola	910 061	910 061	910 061	—
Saint-Jacques	1 357 120	1 357 120	1 357 120	—
Saint-Jean-de-Matha	1 436 944	1 436 944	1 436 944	—
Saint-Liguori	882 021	882 021	882 021	—
Saint-Lin-Laurentides	5 519 246	5 519 246	5 519 246	—
Saint-Michel-des-Saints	981 066	981 066	981 066	—
Saint-Norbert	666 519	666 519	666 519	—
Saint-Paul	1 700 838	1 700 838	1 700 838	—
Saint-Pierre	501 671	501 671	501 671	—
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 584 155	1 584 155	1 584 155	—
Saint-Roch-Ouest	490 590	490 590	490 590	—
Saint-Sulpice	1 213 754	1 213 754	1 213 754	—
Saint-Thomas	1 176 669	1 176 669	1 176 669	—
Saint-Zénon	713 554	684 216	684 216	—
Sainte-Béatrix	863 026	863 026	863 026	—
Sainte-Élisabeth	773 479	773 479	773 479	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	798 805	798 805	798 805	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Geneviève-de-Berthier	978 579	978 579	978 579	—
Sainte-Julienne	2 846 151	2 846 151	2 846 151	—
Sainte-Marcelline-de-Kildare	777 549	777 549	777 549	—
Sainte-Marie-Salomé	697 273	697 273	697 273	—
Sainte-Mélanie	1 105 664	1 105 664	1 105 664	—
Terrebonne	31 915 376	31 915 376	31 915 376	—
Sous-total	153 815 530	153 786 192	153 786 192	—
Région 15 Laurentides				
Amherst	777 323	777 323	777 323	—
Arundel	561 821	561 821	561 821	—
Barkmere	440 389	440 389	440 389	—
Blainville	16 121 917	16 121 917	16 121 917	—
Boisbriand	7 900 058	7 900 058	7 900 058	—
Bois-des-Filion	2 798 401	2 798 401	2 798 401	—
Brébeuf	668 102	668 102	668 102	—
Brownsburg-Chatham	2 113 415	2 113 415	2 113 415	—
Chute-Saint-Philippe	633 731	633 731	633 731	—
Deux-Montagnes	5 145 933	5 145 933	5 145 933	—
Estérel	474 535	474 535	474 535	—
Ferme-Neuve	1 059 986	1 059 986	1 059 986	—
Gore	852 624	852 624	852 624	—
Grenville	804 911	804 911	804 911	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 059 081	1 059 081	1 059 081	—
Harrington	621 293	621 293	621 293	—
Huberdeau	633 957	633 957	633 957	—
Ivry-sur-le-Lac	528 806	528 806	528 806	—
Kiamika	609 987	609 987	609 987	—
Labelle	1 003 001	1 003 001	1 003 001	—
Lac-des-Écorces	1 057 498	1 057 498	1 057 498	—
Lac-des-Seize-Îles	477 249	477 249	477 249	—
Lac-du-Cerf	524 962	524 962	524 962	—
Lachute	3 705 350	3 705 350	3 705 350	—
La Conception	734 358	734 358	734 358	—
Lac-Saguay	530 389	530 389	530 389	—
Lac-Saint-Paul	536 947	536 947	536 947	—
Lac-Supérieur	871 393	871 393	871 393	—
Lac-Tremblant-Nord	440 163	440 163	440 163	—
La Macaza	669 459	669 459	669 459	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
La Minerve	702 022	702 022	702 022	—
Lantier	591 218	591 218	591 218	—
L'Ascension	619 711	619 711	619 711	—
Lorraine	2 749 494	2 749 494	2 749 494	—
Mille-Isles	817 348	817 348	817 348	—
Mirabel	13 333 934	13 333 934	13 333 934	—
Montcalm	583 077	583 077	583 077	—
Mont-Laurier	4 042 778	4 042 778	4 042 778	—
Mont-Saint-Michel	567 474	567 474	567 474	—
Mont-Tremblant	2 794 929	2 794 929	2 794 929	—
Morin-Heights	1 340 839	1 340 839	1 340 839	—
Nomingue	892 423	892 423	892 423	—
Notre-Dame-de-Pontmain	596 193	596 193	596 193	—
Notre-Dame-du-Laus	789 986	789 986	789 986	—
Oka	1 692 697	1 692 697	1 692 697	—
Piedmont	1 107 925	1 107 925	1 107 925	—
Pointe-Calumet	1 883 325	1 882 016	1 882 016	—
Prévost	3 765 543	3 765 543	3 765 543	—
Rivière-Rouge	1 483 301	1 483 301	1 483 301	—
Rosemère	4 157 087	4 157 087	4 157 087	—
Saint-Adolphe-d'Howard	1 270 060	1 270 060	1 270 060	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	609 309	609 309	609 309	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 177 799	1 177 799	1 177 799	—
Saint-Colomban	4 178 792	4 178 792	4 178 792	—
Saint-Eustache	13 028 048	13 028 048	13 028 048	—
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 239 985	1 239 985	1 239 985	—
Saint-Hippolyte	2 513 931	2 513 931	2 513 931	—
Saint-Jérôme	20 725 244	20 725 244	20 725 244	—
Saint-Joseph-du-Lac	1 883 350	1 883 350	1 883 350	—
Saint-Placide	813 278	813 278	813 278	—
Saint-Sauveur	2 989 109	2 989 109	2 989 109	—
Sainte-Adèle	3 661 362	3 661 362	3 661 362	—
Sainte-Agathe-des-Monts	3 067 534	3 067 534	3 067 534	—
Sainte-Anne-des-Lacs	1 234 106	1 234 106	1 234 106	—
Sainte-Anne-des-Plaines	4 337 956	4 337 956	4 337 956	—
Sainte-Anne-du-Lac	562 952	562 952	562 952	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	722 147	722 147	722 147	—
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 076 719	1 076 719	1 076 719	—
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4 969 405	4 969 405	4 969 405	—
Sainte-Sophie	4 234 065	4 234 065	4 234 065	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Thérèse	7 688 803	7 688 803	7 688 803	—
Val-David	1 469 281	1 469 281	1 469 281	—
Val-des-Lacs	594 158	594 158	594 158	—
Val-Morin	1 057 950	1 057 950	1 057 950	—
Wentworth	545 088	545 088	545 088	—
Wentworth-Nord	766 695	766 695	766 695	—
Sous-total	185 285 469	185 284 160	185 284 160	—
Région 16				
Montérégie				
Abercorn	516 821	516 821	516 821	—
Acton Vale	2 243 062	2 243 062	2 243 062	—
Ange-Gardien	993 277	993 277	993 277	—
Beauharnois	3 575 992	3 575 992	3 575 992	—
Bedford (C)	1 038 503	1 038 503	1 038 503	—
Bedford (V)	586 696	586 696	586 696	—
Belœil	6 274 554	6 274 554	6 274 554	—
Béthanie	506 193	506 193	506 193	—
Bolton-Ouest	588 505	588 505	588 505	—
Boucherville	11 895 087	11 895 087	11 895 087	—
Brigham	972 021	972 021	972 021	—
Brome	483 580	483 580	483 580	—
Bromont	2 441 873	2 441 873	2 441 873	—
Brossard	24 138 020	24 138 020	24 138 020	—
Calixa-Lavallée	543 052	543 052	543 052	—
Candiac	5 986 322	5 986 322	5 986 322	—
Carignan	2 418 143	2 418 143	2 418 143	—
Chambly	8 035 203	8 035 203	8 035 203	—
Châteauguay	13 735 607	13 735 607	13 735 607	—
Contrecoeur	1 996 791	1 996 791	1 996 791	—
Coteau-du-Lac	2 026 598	2 026 598	2 026 598	—
Cowansville	3 759 465	3 759 465	3 759 465	—
Delson	2 199 364	2 199 364	2 199 364	—
Dundee	522 022	522 022	522 022	—
Dunham	1 214 659	1 214 659	1 214 659	—
East Farnham	555 263	555 263	555 263	—
Elgin	518 630	518 630	518 630	—
Farnham	2 509 590	2 509 590	2 509 590	—
Franklin	815 313	815 313	815 313	—
Freighsburg	675 791	675 791	675 791	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Godmanchester	747 926	747 926	747 926	—
Granby	19 108 422	19 108 422	19 108 422	—
Havelock	597 776	597 776	597 776	—
Hemmingford (C)	618 354	618 354	618 354	—
Hemmingford (V)	839 961	839 961	839 961	—
Henryville	751 770	751 770	751 770	—
Hinchinbrooke	931 092	931 092	931 092	—
Howick	574 032	574 032	574 032	—
Hudson	1 615 587	1 615 587	1 615 587	—
Huntingdon	981 745	981 745	981 745	—
Lac-Brome	1 729 557	1 729 557	1 729 557	—
Lacolle	1 046 644	1 046 644	1 046 644	—
La Prairie	6 992 241	6 992 241	6 992 241	—
La Présentation	1 005 262	1 005 262	1 005 262	—
Léry	965 237	965 237	965 237	—
Les Cèdres	1 898 977	1 898 977	1 898 977	—
Les Coteaux	1 553 854	1 553 854	1 553 854	—
L'Île-Cadieux	451 470	451 470	451 470	—
L'Île-Perrot	3 119 624	3 119 624	3 119 624	—
Longueuil	68 844 145	68 844 145	68 844 145	—
Marieville	3 089 528	3 089 528	3 089 528	—
Massueville	546 671	546 671	546 671	—
McMasterville	1 726 843	1 726 843	1 726 843	—
Mercier	3 588 147	3 588 147	3 588 147	—
Mont-Saint-Grégoire	1 135 965	1 135 965	1 135 965	—
Mont-Saint-Hilaire	5 445 741	5 445 741	5 445 741	—
Napierville	1 253 779	1 253 779	1 253 779	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 120 203	3 120 203	3 120 203	—
Notre-Dame-de-Stanbridge	580 816	580 816	580 816	—
Noyan	730 966	730 966	730 966	—
Ormstown	1 258 075	1 258 075	1 258 075	—
Otterburn Park	2 451 133	2 451 133	2 451 133	—
Pike River	547 801	547 801	547 801	—
Pincourt	4 280 946	4 280 946	4 280 946	—
Pointe-des-Cascades	748 831	748 831	748 831	—
Pointe-Fortune	551 419	551 419	551 419	—
Richelieu	1 671 667	1 671 667	1 671 667	—
Rigaud	2 106 759	2 106 759	2 106 759	—
Rivière-Beaudette	888 805	888 805	888 805	—
Rougemont	1 063 378	1 063 378	1 063 378	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Roxton	672 173	672 173	672 173	—
Roxton Falls	710 615	710 615	710 615	—
Roxton Pond	1 253 553	1 253 553	1 253 553	—
Saint-Aimé	544 183	544 183	544 183	—
Saint-Alexandre	1 015 438	1 015 438	1 015 438	—
Saint-Alphonse-de-Granby	1 131 669	1 131 669	1 131 669	—
Saint-Amable	3 428 403	3 428 403	3 428 403	—
Saint-Anicet	1 012 046	1 012 046	1 012 046	—
Saint-Antoine-sur-Richelieu	816 217	816 217	816 217	—
Saint-Armand	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Barnabé-Sud	626 721	626 721	626 721	—
Saint-Basile-le-Grand	4 938 440	4 938 440	4 938 440	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	761 494	761 494	761 494	—
Saint-Bernard-de-Michaudville	547 575	547 575	547 575	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	838 830	838 830	838 830	—
Saint-Bruno-de-Montarville	7 698 932	7 698 932	7 698 932	—
Saint-Césaire	1 779 531	1 779 531	1 779 531	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	806 720	806 720	806 720	—
Saint-Chrysostome	1 019 508	1 019 508	1 019 508	—
Saint-Clet	816 444	816 444	816 444	—
Saint-Constant	7 564 076	7 564 076	7 564 076	—
Saint-Cyprien-de-Napierville	865 740	865 740	865 740	—
Saint-Damase	995 991	995 991	995 991	—
Saint-David	617 449	617 449	617 449	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	957 323	957 323	957 323	—
Saint-Dominique	995 086	995 086	995 086	—
Saint-Édouard	736 620	736 620	736 620	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois	609 535	609 535	609 535	—
Saint-Georges-de-Clarenceville	674 660	674 660	674 660	—
Saint-Gérard-Majella	490 816	490 816	490 816	—
Saint-Hugues	713 554	713 554	713 554	—
Saint-Hyacinthe	15 818 926	15 818 926	15 818 926	—
Saint-Ignace-de-Stanbridge	573 354	573 354	573 354	—
Saint-Isidore	1 014 986	1 014 986	1 014 986	—
Saint-Jacques-le-Mineur	801 519	801 519	801 519	—
Saint-Jean-Baptiste	1 163 327	1 163 327	1 163 327	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 386 712	27 386 712	27 386 712	—
Saint-Joachim-de-Shefford	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Joseph-de-Sorel	804 685	804 685	804 685	—
Saint-Jude	713 554	713 554	713 554	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert	6 320 278	6 320 278	6 320 278	—
Saint-Lazare	5 734 842	5 734 842	5 734 842	—
Saint-Liboire	1 124 659	1 124 659	1 124 659	—
Saint-Louis	606 369	606 369	606 369	—
Saint-Louis-de-Gonzague	762 851	762 851	762 851	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	549 384	549 384	549 384	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	911 644	911 644	911 644	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 488 502	1 488 502	1 488 502	—
Saint-Mathieu	890 388	890 388	890 388	—
Saint-Mathieu-de-Belœil	1 035 337	1 035 337	1 035 337	—
Saint-Michel	1 099 332	1 099 332	1 099 332	—
Saint-Nazaire-d'Acton	616 771	616 771	616 771	—
Saint-Ours	823 228	823 228	823 228	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	878 629	878 629	878 629	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 058 855	1 058 855	1 058 855	—
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	858 052	858 052	858 052	—
Saint-Philippe	1 766 190	1 766 190	1 766 190	—
Saint-Pie	1 703 099	1 703 099	1 703 099	—
Saint-Polycarpe	925 664	925 664	925 664	—
Saint-Rémi	2 279 814	2 279 814	2 279 814	—
Saint-Robert	847 876	847 876	847 876	—
Saint-Roch-de-Richelieu	934 936	934 936	934 936	—
Saint-Sébastien	599 585	599 585	599 585	—
Saint-Simon	715 363	715 363	715 363	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	777 549	777 549	777 549	—
Saint-Télesphore	599 811	599 811	599 811	—
Saint-Théodore-d'Acton	765 790	765 790	765 790	—
Saint-Urbain-Premier	699 308	699 308	699 308	—
Saint-Valentin	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Valérien-de-Milton	857 825	857 825	857 825	—
Saint-Zotique	2 151 036	2 151 036	2 151 036	—
Sainte-Angèle-de-Monnoir	856 242	856 242	856 242	—
Sainte-Anne-de-Sabrevois	901 242	901 242	901 242	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 028 101	1 028 101	1 028 101	—
Sainte-Barbe	754 032	754 032	754 032	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	738 881	738 881	738 881	—
Sainte-Catherine	4 975 193	4 975 193	4 975 193	—
Sainte-Cécile-de-Milton	907 348	907 348	907 348	—
Sainte-Christine	582 851	582 851	582 851	—
Sainte-Clotilde	820 966	820 966	820 966	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Hélène-de-Bagot	815 765	815 765	815 765	—
Sainte-Julie	8 781 250	8 781 250	8 781 250	—
Sainte-Justine-de-Newton	644 133	644 133	644 133	—
Sainte-Madeleine	974 056	974 056	974 056	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 108 151	1 108 151	1 108 151	—
Sainte-Marthe	678 957	678 957	678 957	—
Sainte-Martine	1 631 190	1 631 190	1 631 190	—
Sainte-Sabine	682 801	682 801	682 801	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 007 523	1 007 523	1 007 523	—
Salaberry-de-Valleyfield	11 804 507	11 804 507	11 804 507	—
Shefford	1 948 752	1 948 752	1 948 752	—
Sorel-Tracy	10 190 001	10 190 001	10 190 001	—
Stanbridge East	628 303	628 303	628 303	—
Stanbridge Station	489 686	489 686	489 686	—
Sutton	1 343 100	1 343 100	1 343 100	—
Terrasse-Vaudreuil	867 775	867 775	867 775	—
Très-Saint-Rédempteur	645 942	626 012	626 012	—
Très-Saint-Sacrement	696 142	696 142	696 142	—
Upton	910 740	910 740	910 740	—
Varennes	6 160 534	6 160 534	6 160 534	—
Vaudreuil-Dorion	10 483 442	10 483 442	10 483 442	—
Vaudreuil-sur-le-Lac	737 976	737 976	737 976	—
Venise-en-Québec	798 353	798 353	798 353	—
Verchères	1 745 838	1 745 838	1 745 838	—
Warden	510 264	510 264	510 264	—
Waterloo	1 443 728	1 443 728	1 443 728	—
Yamaska	785 690	785 690	785 690	—
Sous-total	471 270 933	471 251 003	471 251 003	—
Région 17				
Centre-du-Québec				
Aston-Jonction	522 022	522 022	522 022	—
Baie-du-Febvre	659 283	659 283	659 283	—
Bécancour	3 756 282	3 756 282	3 756 282	—
Chesterville	630 112	630 112	630 112	—
Daveluyville	1 360 175	1 360 165	1 360 165	—
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	643 228	643 228	643 228	—
Drummondville	21 434 249	21 434 249	21 434 249	—
Durham-Sud	654 308	654 308	654 308	—
Fortierville	590 992	590 992	590 992	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grand-Saint-Esprit	537 625	537 625	537 625	—
Ham-Nord	616 092	616 092	616 092	—
Inverness	618 354	618 354	618 354	—
Kingsey Falls	888 805	888 805	888 805	—
Laurierville	751 544	751 544	751 544	—
L'Avenir	714 911	714 911	714 911	—
La Visitation-de-Yamaska	502 349	502 349	502 349	—
Lefebvre	622 650	622 650	622 650	—
Lemieux	496 922	496 922	496 922	—
Lyster	805 589	805 589	805 589	—
Maddington Falls	527 676	527 676	527 676	—
Manseau	624 007	624 007	624 007	—
Nicolet	2 321 487	2 321 487	2 321 487	—
Notre-Dame-de-Ham	519 761	519 761	519 761	—
Notre-Dame-de-Lourdes	588 505	588 505	588 505	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	655 665	655 665	655 665	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	754 710	754 710	754 710	—
Parisville	550 515	550 515	550 515	—
Pierreville	923 629	923 629	923 629	—
Plessisville (P)	1 044 157	1 044 157	1 044 157	—
Plessisville (V)	1 968 431	1 968 431	1 968 431	—
Princeville	1 759 858	1 759 858	1 759 858	—
Saint-Albert	785 464	785 464	785 464	—
Saint-Bonaventure	655 891	655 891	655 891	—
Saint-Célestin (M)	567 927	567 927	567 927	—
Saint-Célestin (V)	607 047	607 047	607 047	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 137 774	1 137 774	1 137 774	—
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 462 045	1 462 045	1 462 045	—
Saint-Edmond-de-Grantham	588 505	588 505	588 505	—
Saint-Elphège	493 982	493 982	493 982	—
Saint-Eugène	684 384	684 384	684 384	—
Saint-Félix-de-Kingsey	792 926	792 926	792 926	—
Saint-Ferdinand	902 825	902 825	902 825	—
Saint-François-du-Lac	881 569	881 569	881 569	—
Saint-Germain-de-Grantham	1 515 638	1 515 638	1 515 638	—
Saint-Guillaume	790 213	790 213	790 213	—
Saint-Léonard-d'Aston	951 443	951 443	951 443	—
Saint-Louis-de-Blandford	643 906	643 906	643 906	—
Saint-Lucien	793 604	793 604	793 604	—
Saint-Majorique-de-Grantham	727 122	727 122	727 122	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Norbert-d'Arthabaska	706 544	706 544	706 544	—
Saint-Pie-de-Guire	529 711	529 711	529 711	—
Saint-Pierre-Baptiste	543 279	543 279	543 279	—
Saint-Pierre-les-Becquets	703 152	703 152	703 152	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Rosaire	625 590	625 590	625 590	—
Saint-Samuel	607 047	607 047	607 047	—
Saint-Sylvère	624 233	624 233	624 233	—
Saint-Valère	724 635	724 635	724 635	—
Saint-Wenceslas	679 183	679 183	679 183	—
Saint-Zéphirin-de-Courval	591 897	591 897	591 897	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	601 846	601 846	601 846	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	510 037	510 037	510 037	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	789 534	789 534	789 534	—
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	511 846	511 846	511 846	—
Sainte-Eulalie	636 896	636 896	636 896	—
Sainte-Françoise	537 851	537 851	537 851	—
Sainte-Hélène-de-Chester	512 977	512 977	512 977	—
Sainte-Marie-de-Blandford	529 485	529 485	529 485	—
Sainte-Monique	555 263	555 263	555 263	—
Sainte-Perpétue	648 655	648 655	648 655	—
Sainte-Séraphine	516 143	516 143	516 143	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard	595 967	595 967	595 967	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	582 625	582 625	582 625	—
Saints-Martyrs-Canadiens	483 806	483 806	483 806	—
Tingwick	756 293	756 293	756 293	—
Victoriaville	12 977 405	12 977 405	12 977 405	—
Villeroy	533 781	533 781	533 781	—
Warwick	1 501 165	1 501 165	1 501 165	—
Wickham	1 000 513	1 000 513	1 000 513	—
Sous-total	95 679 107	95 679 097	95 679 097	—
TOTAL	2 671 154 787	2 668 846 851	2 668 846 851	—
Ajustements non répartis	—	—	—	—
TOTAL	2 671 154 787	2 668 846 851	2 668 846 851	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types
d'infrastructures au 31 mars 2020
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 01				
Bas-Saint-Laurent				
Albertville	641 396	—	—	—
Amqui	2 234 068	2 126 967	2 126 967	—
Auclair	705 092	—	—	—
Baie-des-Sables	747 019	747 019	747 019	—
Biencourt	704 286	—	—	—
Cacouna	1 072 487	—	—	—
Causapscal	1 207 673	896 343	450 843	445 500
Dégelis	1 361 942	—	—	—
Esprit-Saint	672 841	—	—	—
Grand-Métis	638 977	—	—	—
Grosses-Roches	686 279	—	—	—
Kamouraska	745 406	745 406	490 906	254 500
Lac-au-Saumon	959 877	—	—	—
Lac-des-Aigles	721 486	721 486	—	721 486
La Matapédia	586 838	—	—	—
La Pocatière	1 683 378	1 052 678	1 052 678	—
La Rédemption	702 404	—	—	—
La Trinité-des-Monts	643 009	—	—	—
Lejeune	654 565	—	—	—
Les Hauteurs	714 499	—	—	—
Les Méchins	844 579	—	—	—
L'Isle-Verte	928 163	—	—	—
Matane	5 074 128	—	—	—
Métis-sur-Mer	727 399	684 745	11 970	672 775
Mont-Carmel	897 793	—	—	—
Mont-Joli	2 257 181	1 200 000	—	1 200 000
Notre-Dame-des-Neiges	868 229	—	—	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	591 675	591 675	21 768	569 907
Notre-Dame-du-Portage	888 118	—	—	—
Packington	756 156	756 156	—	756 156
Padoue	646 234	—	—	—
Pohénégamook	1 267 069	—	—	—
Price	1 051 792	—	—	—
Rimouski	17 616 398	—	—	—
Rivière-Bleue	919 025	919 025	15 223	903 802

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Rivière-du-Loup	7 125 325	—	—	—
Rivière-Ouelle	843 772	211 782	211 782	—
Saint-Adelme	721 218	—	—	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 161 984	370 000	—	370 000
Saint-Alexandre-des-Lacs	658 328	164 681	83 681	81 000
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 411 125	1 411 125	1 278 438	132 687
Saint-André	765 294	—	—	—
Saint-Antoin	1 713 748	1 192 000	1 192 000	—
Saint-Arsène	919 025	—	—	—
Saint-Athanase	663 703	—	—	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	726 324	—	—	—
Saint-Charles-Garnier	645 696	—	—	—
Saint-Clément	707 780	—	—	—
Saint-Cléophas	678 754	—	—	—
Saint-Cyprien	867 961	—	—	—
Saint-Damase	671 497	—	—	—
Saint-Denis-De La Bouteillerie	722 830	—	—	—
Saint-Donat	810 984	—	—	—
Saint-Éloi	658 865	100 000	75 000	25 000
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	671 497	—	—	—
Saint-Épiphanie	805 340	241 787	49 543	192 244
Saint-Eugène-de-Ladrière	685 473	—	—	—
Saint-Eusèbe	737 612	—	—	—
Saint-Fabien	1 067 381	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	648 921	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Rimouski	888 386	—	—	—
Saint-Gabriel-Lalemant	775 238	63 000	63 000	—
Saint-Germain	662 090	—	—	—
Saint-Guy	597 588	—	—	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	783 839	—	—	—
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	940 795	—	—	—
Saint-Jean-de-Cherbourg	626 345	—	—	—
Saint-Jean-de-Dieu	1 016 854	—	—	—
Saint-Jean-de-la-Lande	646 771	—	—	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	686 548	—	—	—
Saint-Joseph-de-Lepage	729 549	729 549	321 723	407 826
Saint-Juste-du-Lac	739 225	—	—	—
Saint-Léandre	684 129	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand	850 222	418 970	63 744	355 226
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	921 444	921 444	921 444	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Marc-du-Lac-Long	688 160	—	—	—
Saint-Marcellin	673 378	673 378	342 424	330 954
Saint-Mathieu-de-Rioux	759 113	—	—	—
Saint-Médard	640 590	—	—	—
Saint-Michel-du-Squatec	872 530	—	—	—
Saint-Modeste	895 105	795 105	60 000	735 105
Saint-Moïse	730 356	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	848 072	—	—	—
Saint-Noël	692 729	—	—	—
Saint-Octave-de-Métis	720 411	—	—	—
Saint-Onésime-d'Ixworth	732 506	—	—	—
Saint-Pacôme	999 116	—	—	—
Saint-Pascal	1 520 779	—	—	—
Saint-Paul-de-la-Croix	666 659	—	—	—
Saint-Philippe-de-Néri	806 415	806 415	370 234	436 181
Saint-Pierre-de-Lamy	617 745	617 745	34 932	582 813
Saint-René-de-Matane	841 891	—	—	—
Saint-Simon	697 298	—	—	—
Saint-Tharcisius	696 761	—	—	—
Saint-Ulric	1 002 341	—	—	—
Saint-Valérien	805 608	805 608	108 080	697 528
Saint-Vianney	695 148	—	—	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	678 216	346 549	270 549	76 000
Sainte-Angèle-de-Méridi	836 516	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 024 379	—	—	—
Sainte-Félicité	877 098	—	—	—
Sainte-Flavie	822 809	—	—	—
Sainte-Florence	683 323	—	—	—
Sainte-Françoise	689 235	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	825 497	—	—	—
Sainte-Irène	668 541	—	—	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	658 865	—	—	—
Sainte-Luce	1 337 753	—	—	—
Sainte-Marguerite-Marie	629 839	258 493	9 503	248 990
Sainte-Paule	647 846	—	—	—
Sainte-Rita	664 778	181 500	—	181 500
Sayabec	1 063 887	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Témiscouata-sur-le-Lac	1 895 430	—	—	—
Trois-Pistoles	1 444 988	—	—	—
Val-Brillant	827 378	273 724	13 724	260 000
Sous-total	125 936 010	21 024 355	10 387 175	10 637 180

**Région 02
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Albanel	1 187 785	1 058 000	—	1 058 000
Alma	11 011 542	—	—	—
Bégin	801 846	200 369	160 369	40 000
Chambord	1 055 018	—	—	—
Desbiens	865 004	—	—	—
Dolbeau-Mistassini	5 068 777	—	—	—
Ferland-et-Boilleau	729 549	—	—	—
Girardville	859 360	—	—	—
Hébertville	1 273 251	—	—	—
Hébertville-Station	937 032	—	—	—
Labrecque	942 676	—	—	—
Lac-Bouchette	895 374	—	—	—
La Doré	955 308	315 000	165 000	150 000
Lamarche	711 811	—	—	—
L'Anse-Saint-Jean	909 618	—	—	—
Larouche	994 815	200 000	10 000	190 000
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 122 745	—	—	—
Maria-Chapdelaine	644 084	—	—	—
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	1 637 689	—	—	—
Normandin	1 405 481	—	—	—
Notre-Dame-de-Lorette	631 721	—	—	—
Péribonka	714 230	—	—	—
Petit-Saguenay	752 125	—	—	—
Rivière-Éternité	697 567	—	—	—
Roberval	3 548 037	2 000 000	—	2 000 000
Saguenay	52 294 121	—	—	—
Saint-Ambroise	1 620 489	—	—	—
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	708 048	—	—	—
Saint-Augustin	678 754	—	—	—
Saint-Bruno	1 371 079	—	—	—
Saint-Charles-de-Bourget	786 258	—	—	—
Saint-David-de-Falardeau	1 347 697	390 409	40 409	350 000
Saint-Edmond-les-Plaines	683 054	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Eugène-d'Argentenay	711 811	—	—	—
Saint-Félicien	3 644 710	—	—	—
Saint-Félix-d'Otis	848 072	—	—	—
Saint-François-de-Sales	755 350	—	—	—
Saint-Fulgence	1 152 577	—	—	—
Saint-Gédéon	1 162 522	—	—	—
Saint-Henri-de-Taillon	815 284	—	—	—
Saint-Honoré	2 189 454	1 440 000	30 000	1 410 000
Saint-Ludger-de-Milot	756 425	—	—	—
Saint-Nazaire	1 131 883	—	—	—
Saint-Prime	1 303 889	501 500	426 500	75 000
Saint-Stanislas	678 485	95 355	95 355	—
Saint-Thomas-Didyme	769 326	—	—	—
Sainte-Hedwidge	816 896	—	—	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	865 811	—	—	—
Sainte-Monique	819 046	—	—	—
Sainte-Rose-du-Nord	700 254	—	—	—
Sous-total	118 963 740	6 200 633	927 633	5 273 000

Région 03
Capitale-Nationale

Baie-Saint-Paul	2 570 953	—	—	—
Baie-Sainte-Catherine	637 096	—	—	—
Beaupré	1 619 145	1 619 145	—	1 619 145
Boischatel	2 839 571	—	—	—
Cap-Santé	1 521 316	—	—	—
Château-Richer	1 715 630	—	—	—
Clermont	1 415 962	—	—	—
Deschambault-Grondines	1 183 754	—	—	—
Donnacoona	2 604 842	2 604 000	—	2 604 000
Fossambault-sur-le-Lac	1 151 234	—	—	—
Lac-Beauport	2 830 296	—	—	—
Lac-Delage	763 144	—	—	—
Lac-Saint-Joseph	652 146	—	—	—
Lac-Sergent	724 980	—	—	—
La Malbaie	2 911 274	—	—	—
L'Ancienne-Lorette	5 915 654	—	—	—
L'Ange-Gardien	1 616 188	—	—	—
Les Éboulements	945 632	—	—	—
L'Isle-aux-Coudres	880 592	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Neuville	1 787 657	—	—	—
Notre-Dame-des-Monts	797 277	797 277	13 000	784 277
Petite-Rivière-Saint-François	814 209	—	—	—
Pont-Rouge	3 496 667	—	—	—
Portneuf	1 471 058	—	—	—
Québec	193 948 393	—	—	—
Rivière-à-Pierre	738 687	—	—	—
Saint-Aimé-des-Lacs	877 367	—	—	—
Saint-Alban	913 381	—	—	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	6 832 450	—	—	—
Saint-Basile	1 295 289	514 220	76 770	437 450
Saint-Casimir	962 564	—	—	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 492 021	—	—	—
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	738 150	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 517 822	—	—	—
Saint-Gilbert	670 153	—	—	—
Saint-Hilarion	880 055	—	—	—
Saint-Irénée	765 294	—	—	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	908 543	423 000	423 000	—
Saint-Joachim	972 240	—	—	—
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 075 712	—	—	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	887 849	—	—	—
Saint-Marc-des-Carières	1 380 486	—	—	—
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 120 864	—	—	—
Saint-Raymond	3 794 894	—	—	—
Saint-Siméon	903 706	—	—	—
Saint-Thuribe	657 790	—	—	—
Saint-Tite-des-Caps	975 733	—	—	—
Saint-Ubalde	956 383	—	—	—
Saint-Urbain	961 758	—	—	—
Sainte-Anne-de-Baupré	1 358 448	—	—	—
Sainte-Brigitte-de-Laval	2 821 378	—	—	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 847 419	2 847 419	—	2 847 419
Sainte-Christine-d'Auvergne	743 525	743 525	548 525	195 000
Sainte-Famille	841 085	—	—	—
Sainte-Pétronille	875 486	—	—	—
Shannon	2 267 931	—	—	—
Stoneham-et-Tewkesbury	3 185 599	—	—	—
Sous-total	284 034 732	9 548 586	1 061 295	8 487 291

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 04 Mauricie				
Batiscan	829 797	745 103	560 382	184 721
Champlain	1 061 737	—	—	—
Charette	842 697	150 000	150 000	—
Grandes-Piles	702 136	—	—	—
Hérouxville	933 001	—	—	—
La Bostonnais	751 856	—	—	—
Lac-aux-Sables	928 432	—	—	—
Lac-Édouard	634 677	—	—	—
La Tuque	3 935 802	—	—	—
Louiseville	2 575 591	2 575 591	2 375 591	200 000
Maskinongé	1 208 748	—	—	—
Notre-Dame-de-Montauban	782 495	—	—	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 173 059	—	—	—
Saint-Adelphe	837 591	—	—	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 381 292	—	—	—
Saint-Barnabé	907 200	—	—	—
Saint-Boniface	1 915 318	—	—	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé	778 464	—	—	—
Saint-Élie-de-Caxton	1 084 312	—	—	—
Saint-Étienne-des-Grès	1 827 703	—	—	—
Saint-Justin	843 772	337 508	160 000	177 508
Saint-Léon-le-Grand	841 085	—	—	—
Saint-Luc-de-Vincennes	728 205	—	—	—
Saint-Mathieu-du-Parc	942 138	—	—	—
Saint-Maurice	1 511 103	1 511 103	300 000	1 211 103
Saint-Narcisse	1 077 593	—	—	—
Saint-Paulin	990 246	—	—	—
Saint-Prosper-de-Champlain	730 356	—	—	—
Saint-Roch-de-Mékinac	664 509	—	—	—
Saint-Sévère	668 541	—	—	—
Saint-Séverin	813 940	—	—	—
Saint-Stanislas	863 929	—	—	—
Saint-Tite	1 585 281	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Prémont	749 169	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	1 128 389	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	852 641	325 050	209 264	115 786
Sainte-Thècle	1 234 012	—	—	—
Sainte-Ursule	942 407	925 470	—	925 470

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Shawinigan	17 676 328	—	—	—
Trois-Rives	690 579	200 000	—	200 000
Trois-Rivières	48 817 430	—	—	—
Yamachiche	1 362 479	—	—	—
Sous-total	111 806 040	6 769 825	3 755 237	3 014 588
Région 05				
Estrie				
Asbestos	2 435 039	—	—	—
Ascot Corner	1 444 720	—	—	—
Audet	789 483	—	—	—
Austin	991 859	—	—	—
Ayer's Cliff	884 355	—	—	—
Barnston-Ouest	734 924	—	—	—
Bolton-Est	852 104	259 360	89 648	169 712
Bonsecours	756 425	—	—	—
Bury	892 955	—	—	—
Chartierville	656 984	—	—	—
Cleveland	1 003 416	—	—	—
Coaticook	3 183 102	—	—	—
Compton	1 420 800	—	—	—
Cookshire-Eaton	2 038 679	—	—	—
Courcelles	796 202	—	—	—
Danville	1 609 469	—	—	—
Dixville	773 088	—	—	—
Dudswell	1 058 243	—	—	—
East Angus	1 610 813	—	—	—
East Hereford	655 909	—	—	—
Eastman	1 122 745	—	—	—
Frontenac	1 053 136	—	—	—
Hampden	628 764	—	—	—
Ham-Sud	646 502	—	—	—
Hatley (C)	1 181 604	1 131 604	214 331	917 273
Hatley (M)	764 757	—	—	—
Kingsbury	620 164	—	—	—
Lac-Drolet	858 554	—	—	—
Lac-Mégantic	2 095 656	—	—	—
Lambton	1 019 004	1 019 004	6 000	1 013 004
La Patrie	798 352	—	—	—
Lawrenceville	754 006	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lingwick	708 855	—	—	—
Magog	9 704 840	—	—	—
Maricourt	695 148	—	—	—
Marston	775 238	—	—	—
Martinville	700 523	—	—	—
Melbourne	867 692	483 465	23 465	460 000
Milan	663 434	—	—	—
Nantes	965 252	—	—	—
Newport	790 827	—	—	—
North Hatley	760 994	728 736	195 736	533 000
Notre-Dame-des-Bois	838 128	—	—	—
Ogden	791 633	791 633	144 019	647 614
Orford	1 813 727	—	—	—
Piopolis	683 860	—	—	—
Potton	1 086 731	—	—	—
Racine	951 007	—	—	—
Richmond	1 458 695	—	—	—
Saint-Adrien	724 174	—	—	—
Saint-Augustin-de-Woburn	771 476	—	—	—
Saint-Benoît-du-Lac	590 063	—	—	—
Saint-Camille	730 356	—	—	—
Saint-Claude	902 093	—	—	—
Saint-Denis-de-Brompton	1 739 012	—	—	—
Saint-Étienne-de-Bolton	773 626	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton	1 215 199	—	—	—
Saint-Georges-de-Windsor	849 416	—	—	—
Saint-Herménégilde	777 657	—	—	—
Saint-Isidore-de-Clifton	765 563	—	—	—
Saint-Ludger	871 455	—	—	—
Saint-Malo	708 855	—	—	—
Saint-Robert-Bellarmin	734 924	630 781	12 730	618 051
Saint-Romain	773 088	—	—	—
Saint-Sébastien	760 188	—	—	—
Saint-Venant-de-Paquette	608 876	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	746 750	—	—	—
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 271 369	217 000	217 000	—
Sainte-Cécile-de-Whitton	808 565	—	—	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	721 218	—	—	—
Scotstown	703 480	—	—	—
Sherbrooke	59 194 706	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Stanstead (C)	836 784	—	—	—
Stanstead (V)	1 337 216	—	—	—
Stanstead-Est	749 437	—	—	—
Stoke	1 382 099	—	—	—
Stornoway	725 518	—	—	—
Stratford	837 591	—	—	—
Stukely-Sud	876 830	798 594	798 594	—
Ulverton	699 179	326 228	236 228	90 000
Valcourt (CT)	862 854	—	—	—
Valcourt (V)	1 164 134	—	—	—
Val-Joli	1 026 529	821 223	821 223	—
Val-Racine	634 408	—	—	—
Waterville	1 166 822	—	—	—
Weedon	1 300 933	—	—	—
Westbury	865 542	—	—	—
Windsor	2 036 260	—	—	—
Wotton	964 983	—	—	—
Sous-total	155 597 625	7 207 628	2 758 974	4 448 654
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 632 045	—	—	—
Beaconsfield	6 987 627	—	—	—
Côte-Saint-Luc	12 001 824	—	—	—
Dollard-Des Ormeaux	17 631 024	—	—	—
Dorval	6 968 721	—	—	—
Hampstead	2 548 122	—	—	—
Kirkland	7 117 120	—	—	—
Montréal	626 905 173	—	—	—
Montréal-Est	1 623 176	—	—	—
Montréal-Ouest	1 974 983	—	—	—
Mont-Royal	7 543 413	—	—	—
Pointe-Claire	11 431 413	—	—	—
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 974 714	—	—	—
Senneville	837 860	—	—	—
Westmount	7 469 213	—	—	—
Sous-total	714 646 428	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 07 Outaouais				
Alleyn-et-Cawood	626 614	—	—	—
Aumond	785 720	785 720	—	785 720
Blue Sea	754 275	—	—	—
Boileau	673 916	—	—	—
Bois-Franc	694 073	—	—	—
Bouchette	764 488	—	—	—
Bowman	760 725	—	—	—
Bristol	859 629	450 000	450 000	—
Bryson	771 476	—	—	—
Campbell's Bay	782 764	—	—	—
Cantley	3 968 978	415 384	415 384	—
Cayamant	803 727	803 727	—	803 727
Chelsea	2 501 391	2 501 391	750 500	1 750 891
Chénéville	786 795	—	—	—
Chichester	675 260	—	—	—
Clarendon	924 400	—	—	—
Déléage	1 084 581	—	—	—
Denholm	720 411	—	—	—
Duhamel	697 836	12 000	12 000	—
Egan-Sud	717 993	—	—	—
Fassett	702 942	—	—	—
Fort-Coulonge	964 983	—	—	—
Gatineau	101 297 408	—	—	—
Gracefield	1 236 968	—	—	—
Grand-Remous	899 137	510 251	203 552	306 699
Kazabazua	844 310	—	—	—
Lac-des-Plages	702 673	—	—	—
Lac-Sainte-Marie	745 137	745 137	—	745 137
Lac-Simon	840 278	—	—	—
L'Ange-Gardien	2 119 038	—	—	—
La Pêche	2 880 595	—	—	—
L'Île-du-Grand-Calumet	760 725	235 000	235 000	—
L'Isle-aux-Allumettes	941 870	—	—	—
Litchfield	704 017	—	—	—
Lochaber	699 986	699 986	—	699 986
Lochaber-Partie-Ouest	821 734	—	—	—
Low	858 017	—	—	—
Maniwaki	1 615 113	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mansfield-et-Pontefract	1 208 211	—	—	—
Mayo	751 856	187 631	187 631	—
Messines	1 013 629	201 122	201 122	—
Montcerf-Lytton	752 931	—	—	—
Montebello	842 428	—	—	—
Montpellier	855 866	—	—	—
Mulgrave-et-Derry	680 635	—	—	—
Namur	737 343	—	—	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	664 778	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Paix	762 607	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Salette	786 795	—	—	—
Otter Lake	832 753	—	—	—
Papineauville	1 147 202	—	—	—
Plaisance	880 324	—	—	—
Pontiac	2 173 865	—	—	—
Portage-du-Fort	639 246	—	—	—
Rapides-des-Joachims	622 583	—	—	—
Ripon	1 017 391	—	—	—
Saint-André-Avellin	1 576 681	—	—	—
Saint-Émile-de-Suffolk	713 692	—	—	—
Saint-Sixte	710 736	—	—	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	729 280	—	—	—
Shawville	1 008 791	—	—	—
Sheenboro	613 982	—	—	—
Thorne	709 123	—	—	—
Thurso	1 354 147	—	—	—
Val-des-Bois	818 778	—	—	—
Val-des-Monts	4 313 222	4 313 222	—	4 313 222
Waltham	687 354	—	—	—
Sous-total	169 596 212	11 860 571	2 455 189	9 405 382
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	620 701	—	—	—
Abitibi-Ouest	608 338	17 000	—	17 000
Amos	4 608 595	4 608 595	4 608 595	—
Authier	657 790	—	—	—
Authier-Nord	662 897	—	—	—
Barraute	1 121 133	1 089 645	1 089 645	—
Béarn	773 895	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Belcourt	642 471	—	—	—
Belleterre	666 122	—	—	—
Berry	729 549	491 795	216 795	275 000
Champneuf	617 208	—	—	—
Chazel	659 403	—	—	—
Clermont	715 842	—	—	—
Clerval	684 129	—	—	—
Duhamel-Ouest	821 734	—	—	—
Duparquet	768 519	—	—	—
Dupuy	829 259	—	—	—
Fugèreville	676 872	—	—	—
Gallichan	713 155	—	—	—
Guérin	673 110	—	—	—
Kipawa	717 724	—	—	—
La Corne	783 032	84 917	84 917	—
Laforce	675 797	—	—	—
La Morandière	636 021	138 976	78 976	60 000
La Motte	703 211	102 606	102 606	—
Landrienne	840 278	840 278	60 205	780 073
La Reine	680 635	—	—	—
La Sarre	2 621 609	—	—	—
Latulipe-et-Gaboury	663 972	—	—	—
Launay	642 202	—	—	—
Laverlochère-Angliers	1 427 654	—	—	—
Lorrainville	920 638	920 638	—	920 638
Macamic	1 323 778	—	—	—
Malartic	1 456 545	—	—	—
Moffet	635 752	200 000	200 000	—
Nédélec	673 916	—	—	—
Normétal	797 008	—	—	—
Notre-Dame-du-Nord	859 629	—	—	—
Palmarolle	965 521	—	—	—
Poularies	770 401	—	—	—
Preissac	817 971	245 467	245 467	—
Rapide-Danseur	673 916	520 000	520 000	—
Rémigny	654 296	—	—	—
Rivière-Héva	975 196	—	—	—
Rochebaucourt	619 895	—	—	—
Roquemaure	691 385	—	—	—
Rouyn-Noranda	15 341 530	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	889 999	—	—	—
Saint-Dominique-du-Rosaire	700 254	—	—	—
Saint-Édouard-de-Fabre	750 513	—	—	—
Saint-Eugène-de-Guigues	716 918	716 918	—	716 918
Saint-Félix-de-Dalquier	834 366	—	—	—
Saint-Lambert	632 796	—	—	—
Saint-Marc-de-Figuery	809 908	—	—	—
Saint-Mathieu-d'Harricana	787 870	—	—	—
Sainte-Germaine-Boulé	848 072	—	—	—
Sainte-Gertrude-Manneville	794 052	600 000	—	600 000
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	689 773	689 773	—	689 773
Senneterre (P)	906 393	—	—	—
Senneterre (V)	1 335 334	—	—	—
Taschereau	837 322	—	—	—
Témiscaming	1 229 174	—	—	—
Trécesson	921 444	—	—	—
Val-d'Or	11 737 130	—	—	—
Val-Saint-Gilles	630 377	191 291	191 291	—
Ville-Marie	1 273 251	—	—	—
Sous-total	84 145 180	11 457 899	7 398 497	4 059 402
Région 09				
Côte-Nord				
Aganish	648 115	—	—	—
Baie-Comeau	7 584 080	—	—	—
Baie-Johan-Beetz	604 845	—	—	—
Baie-Trinité	685 473	—	—	—
Blanc-Sablon	876 023	—	—	—
Bonne-Espérance	767 176	—	—	—
Chute-aux-Outardes	989 709	—	—	—
Colombier	766 101	—	—	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	817 971	—	—	—
Fermont	1 231 593	—	—	—
Forestville	1 386 130	—	—	—
Franquelin	663 703	—	—	—
Godbout	651 071	—	—	—
Gros-Mécatina	698 642	—	—	—
Havre-Saint-Pierre	1 500 353	—	—	—
Les Bergeronnes	763 682	—	—	—
Les Escoumins	1 083 775	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
L'Île-d'Anticosti	637 633	—	—	—
Longue-Pointe-de-Mingan	704 286	—	—	—
Longue-Rive	844 847	—	—	—
Natashquan	654 565	—	—	—
Pointe-aux-Outardes	937 032	—	—	—
Pointe-Lebel	1 087 000	—	—	—
Port-Cartier	2 393 302	—	—	—
Portneuf-sur-Mer	748 362	748 362	150 000	598 362
Ragueneau	943 213	—	—	—
Rivière-au-Tonnerre	654 565	—	—	—
Rivière-Saint-Jean	649 459	—	—	—
Sacré-Cœur	1 069 531	—	—	—
Saint-Augustin	764 488	—	—	—
Schefferville	623 389	—	—	—
Sept-Îles	9 078 779	—	—	—
Tadoussac	793 245	—	—	—
Sous-total	44 302 138	748 362	150 000	598 362

**Région 10
Nord-du-Québec**

Administration régionale Kativik	11 833 239	—	—	—
Chapais	1 000 728	—	—	—
Chibougamau	2 667 627	—	—	—
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	864 736	—	—	—
Lebel-sur-Quévillon	1 171 391	—	—	—
Matagami	964 445	—	—	—
Sous-total	18 502 166	—	—	—

**Région 11
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**

Bonaventure	1 315 446	—	—	—
Cap-Chat	1 231 593	—	—	—
Caplan	1 128 120	—	—	—
Carleton-sur-Mer	1 666 715	—	—	—
Cascapédia-Saint-Jules	778 195	—	—	—
Chandler	2 667 627	—	—	—
Cloridorme	759 382	—	—	—
Escuminac	728 205	—	—	—
Gaspé	5 277 107	—	—	—
Grande-Rivière	1 507 609	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grande-Vallée	872 798	698 238	241 907	456 331
Grosse-Île	706 973	—	—	—
Hope	737 881	—	—	—
Hope Town	678 754	—	—	—
La Haute-Gaspésie	631 721	—	—	—
La Martre	644 084	—	—	—
L'Ascension-de-Patapédia	624 733	—	—	—
Les Îles-de-la-Madeleine	4 411 680	—	—	—
Maria	1 297 977	—	—	—
Marsoui	659 672	—	—	—
Matapédia	753 200	—	—	—
Mont-Saint-Pierre	625 002	—	—	—
Murdochville	752 663	—	—	—
New Carlisle	959 339	—	—	—
New Richmond	1 588 506	—	—	—
Nouvelle	1 033 517	—	—	—
Paspébiac	1 430 475	—	—	—
Percé	1 399 299	—	—	—
Petite-Vallée	626 345	—	—	—
Pointe-à-la-Croix	952 889	—	—	—
Port-Daniel-Gascons	1 185 097	—	—	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	627 420	—	—	—
Rivière-à-Claude	615 864	—	—	—
Saint-Alexis-de-Matapédia	719 336	719 336	130 000	589 336
Saint-Alphonse	766 101	—	—	—
Saint-André-de-Restigouche	625 002	—	—	—
Saint-Elzéar	705 361	—	—	—
Saint-François-d'Assise	762 607	524 000	—	524 000
Saint-Godefroi	675 260	—	—	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	884 893	—	—	—
Saint-Siméon	890 805	—	—	—
Sainte-Anne-des-Monts	2 312 008	—	—	—
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	661 284	—	—	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	853 985	—	—	—
Shigawake	656 715	—	—	—
Sous-total	51 389 245	1 941 574	371 907	1 569 667

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 12 Chaudière-Appalaches				
Adstock	1 339 634	—	—	—
Armagh	983 259	—	—	—
Beauceville	2 285 401	1 388 500	—	1 388 500
Beaulac-Garthby	840 278	—	—	—
Beaumont	1 382 905	—	—	—
Berthier-sur-Mer	1 020 079	—	—	—
Cap-Saint-Ignace	1 422 681	—	—	—
Disraeli (P)	887 043	—	—	—
Disraeli (V)	1 214 124	—	—	—
Dosquet	846 997	46 033	46 033	—
East Broughton	1 170 584	—	—	—
Frampton	935 957	—	—	—
Honfleur	819 315	331 866	201 266	130 600
Irlande	824 690	—	—	—
Kinnear's Mills	674 185	—	—	—
Lac-Etchemin	1 626 401	—	—	—
Lac-Frontière	629 571	—	—	—
Lac-Poulin	623 120	—	—	—
La Durantaye	795 395	—	—	—
La Guadeloupe	1 062 812	—	—	—
Laurier-Station	1 281 314	—	—	—
Leclercville	716 918	—	—	—
Lévis	52 365 824	—	—	—
L'Islet	1 616 188	—	—	—
Lotbinière	796 739	—	—	—
Montmagny	4 019 277	—	—	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	793 783	323 446	323 446	—
Notre-Dame-des-Pins	1 032 442	—	—	—
Notre-Dame-du-Rosaire	693 535	619 225	—	619 225
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	827 109	827 109	827 109	—
Sacré-Cœur-de-Jésus	725 518	—	—	—
Saint-Adalbert	716 111	—	—	—
Saint-Adrien-d'Irlande	691 923	—	—	—
Saint-Agapit	1 770 188	—	—	—
Saint-Alfred	717 993	50 000	50 000	—
Saint-Anselme	1 670 747	—	—	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	623 658	—	—	—
Saint-Antoine-de-Tilly	1 018 466	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Apollinaire	2 468 215	—	—	—
Saint-Aubert	977 615	—	—	—
Saint-Benjamin	854 791	—	—	—
Saint-Benoît-Labre	1 015 510	670 840	200 000	470 840
Saint-Bernard	1 242 612	251 587	45 687	205 900
Saint-Camille-de-Lellis	784 376	—	—	—
Saint-Charles-de-Bellechasse	1 250 406	—	—	—
Saint-Côme-Linière	1 460 039	—	—	—
Saint-Cyprien	715 842	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	774 701	—	—	—
Saint-Damase-de-L'Islet	730 624	—	—	—
Saint-Damien-de-Buckland	1 094 794	—	—	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	902 631	—	—	—
Saint-Elzéar	1 251 212	—	—	—
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 225 143	—	—	—
Saint-Évariste-de-Forsyth	729 280	—	—	—
Saint-Fabien-de-Panet	843 235	—	—	—
Saint-Flavien	1 018 735	301 550	301 550	—
Saint-Fortunat	652 953	—	—	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 025 992	—	—	—
Saint-Frédéric	878 174	—	—	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	1 166 553	—	—	—
Saint-Georges	11 898 729	—	—	—
Saint-Gervais	1 175 960	—	—	—
Saint-Gilles	1 297 439	—	—	—
Saint-Henri	2 105 600	—	—	—
Saint-Hilaire-de-Dorset	612 639	—	—	—
Saint-Honoré-de-Shenley	996 428	—	—	—
Saint-Isidore	1 405 749	—	—	—
Saint-Jacques-de-Leeds	767 713	—	—	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	636 021	—	—	—
Saint-Janvier-de-Joly	859 898	100 000	100 000	—
Saint-Jean-de-Brébeuf	679 829	—	—	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 495 784	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce	1 903 224	1 653 446	1 653 446	—
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 056 093	—	—	—
Saint-Joseph-des-Érables	693 267	360 950	159 950	201 000
Saint-Jules	726 593	726 593	—	726 593
Saint-Julien	687 891	—	—	—
Saint-Just-de-Bretenières	760 188	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert-de-Lauzon	2 396 512	—	—	—
Saint-Lazare-de-Bellechasse	933 001	563 424	13 424	550 000
Saint-Léon-de-Standon	877 905	—	—	—
Saint-Louis-de-Gonzague	679 560	—	—	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	708 048	—	—	—
Saint-Magloire	754 813	754 813	754 813	—
Saint-Malachie	991 321	—	—	—
Saint-Marcel	702 673	—	—	—
Saint-Martin	1 260 888	—	—	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 071 949	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	879 517	—	—	—
Saint-Nazaire-de-Dorchester	677 947	—	—	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	782 226	—	—	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	959 608	375 000	375 000	—
Saint-Omer	657 790	—	—	—
Saint-Pamphile	1 224 605	—	—	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage	870 379	870 378	206 300	664 078
Saint-Paul-de-Montminy	802 652	—	—	—
Saint-Philémon	771 476	—	—	—
Saint-Philibert	684 129	—	—	—
Saint-Pierre-de-Broughton	823 078	—	—	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	826 572	—	—	—
Saint-Prosper	1 530 454	1 511 370	—	1 511 370
Saint-Raphaël	1 227 293	—	—	—
Saint-René	792 439	75 000	75 000	—
Saint-Roch-des-Aulnaies	829 797	735 796	6 707	729 089
Saint-Séverin	658 865	—	—	—
Saint-Simon-les-Mines	739 225	541 083	541 083	—
Saint-Sylvestre	853 448	—	—	—
Saint-Théophile	779 270	—	—	—
Saint-Vallier	871 723	—	—	—
Saint-Victor	1 244 493	53 115	53 115	—
Saint-Zacharie	1 025 454	300 000	—	300 000
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	896 449	896 449	41 520	854 929
Sainte-Apolline-de-Patton	722 024	—	—	—
Sainte-Aurélie	806 683	—	—	—
Sainte-Claire	1 512 716	—	—	—
Sainte-Clotilde-de-Beauce	734 387	—	—	—
Sainte-Croix	1 256 319	—	—	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	669 616	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Félicité	685 473	—	—	—
Sainte-Hénédine	938 913	—	—	—
Sainte-Justine	1 083 775	—	—	—
Sainte-Louise	770 401	—	—	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard	655 103	—	—	—
Sainte-Marguerite	887 311	—	—	—
Sainte-Marie	4 946 775	—	—	—
Sainte-Perpétue	1 017 929	—	—	—
Sainte-Praxède	669 078	—	—	—
Sainte-Rose-de-Watford	783 839	—	—	—
Sainte-Sabine	681 710	—	—	—
Saints-Anges	897 524	—	—	—
Scott	1 253 900	—	—	—
Thetford Mines	9 211 839	—	—	—
Tourville	738 956	738 956	483 200	255 756
Tring-Jonction	961 489	192 298	192 298	—
Val-Alain	845 385	—	—	—
Vallée-Jonction	1 084 312	—	—	—
Sous-total	211 885 658	15 258 827	6 650 947	8 607 880
Région 13				
Laval				
Laval	155 176 837	—	—	—
Sous-total	155 176 837	—	—	—
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	1 747 612	—	—	—
Charlemagne	2 222 780	—	—	—
Chertsey	1 867 479	889 716	474 716	415 000
Crabtree	1 666 178	—	—	—
Entrelacs	829 797	—	—	—
Joliette	7 430 686	—	—	—
Lanoraie	1 944 613	—	—	—
L'Assomption	8 269 358	—	—	—
Lavaltrie	5 005 992	—	—	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas	749 975	—	—	—
L'Épiphanie	3 535 807	—	—	—
Mandeville	1 176 497	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mascouche	17 273 937	—	—	—
Matawinie	610 220	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Merci	830 872	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 356 835	—	—	—
Notre-Dame-des-Prairies	3 381 087	—	—	—
Rawdon	4 071 716	4 071 716	32 500	4 039 216
Repentigny	30 441 198	—	—	—
Saint-Alexis	954 501	—	—	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 454 126	—	—	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 651 396	—	—	—
Saint-Barthélemy	1 116 564	—	—	—
Saint-Calixte	2 262 825	—	—	—
Saint-Charles-Borromée	5 079 122	2 459 285	—	2 459 285
Saint-Cléophas-de-Brandon	642 471	—	—	—
Saint-Côme	1 176 228	—	—	—
Saint-Cuthbert	1 084 581	—	—	—
Saint-Damien	1 158 759	—	—	—
Saint-Didace	764 757	—	—	—
Saint-Donat	1 640 914	—	—	—
Saint-Esprit	1 124 895	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois	2 340 506	—	—	—
Saint-Gabriel	1 299 320	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 302 546	1 165 000	133 000	1 032 000
Saint-Ignace-de-Loyola	1 135 646	—	—	—
Saint-Jacques	1 665 909	—	—	—
Saint-Jean-de-Matha	1 790 345	—	—	—
Saint-Liguori	1 122 476	—	—	—
Saint-Lin-Laurentides	7 909 061	—	—	—
Saint-Michel-des-Saints	1 212 242	—	—	—
Saint-Norbert	873 605	—	—	—
Saint-Paul	2 268 469	—	—	—
Saint-Pierre	662 359	—	—	—
Saint-Roch-de-l'Achigan	2 012 072	—	—	—
Saint-Roch-Ouest	655 640	—	—	—
Saint-Sulpice	1 501 428	—	—	—
Saint-Thomas	1 509 491	—	—	—
Saint-Zénon	896 180	—	—	—
Sainte-Béatrix	1 135 377	—	—	—
Sainte-Élisabeth	981 377	—	—	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 015 779	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 213 855	—	—	—
Sainte-Julienne	3 703 214	—	—	—
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 017 391	—	—	—
Sainte-Marie-Salomé	908 006	—	—	—
Sainte-Mélanie	1 417 575	—	—	—
Terrebonne	41 367 124	—	—	—
Sous-total	197 440 771	8 585 717	640 216	7 945 501

Région 15 Laurentides

Amherst	985 409	—	—	—
Arundel	731 968	—	—	—
Barkmere	599 201	—	—	—
Blainville	21 257 897	—	—	—
Boisbriand	9 507 211	—	—	—
Bois-des-Filion	3 522 352	—	—	—
Brébeuf	863 123	—	—	—
Brownsburg-Chatham	2 600 918	—	—	—
Chute-Saint-Philippe	835 441	832 548	5 352	827 196
Deux-Montagnes	6 348 010	—	—	—
Estérel	635 214	—	—	—
Ferme-Neuve	1 315 984	—	—	—
Gore	1 109 307	—	—	—
Grenville	1 065 499	295 000	20 000	275 000
Grenville-sur-la-Rouge	1 345 278	—	—	—
Harrington	812 327	—	—	—
Huberdeau	820 121	—	—	—
Ivry-sur-le-Lac	683 860	—	—	—
Kiamika	792 977	—	—	—
Labelle	1 238 849	—	—	—
Lac-des-Écorces	1 332 109	1 332 109	1 261 000	71 109
Lac-des-Seize-Îles	625 270	—	—	—
Lac-du-Cerf	703 480	—	—	—
Lachute	4 701 345	—	—	—
La Conception	935 957	374 382	80 207	294 175
Lac-Saguay	703 480	281 392	64 064	217 328
Lac-Saint-Paul	712 886	—	—	—
Lac-Supérieur	1 090 494	—	—	—
Lac-Tremblant-Nord	593 288	505 000	505 000	—
La Macaza	879 786	175 000	175 000	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
La Minerve	914 187	635 148	180 148	455 000
Lantier	815 552	—	—	—
L'Ascension	802 652	—	—	—
Lorraine	3 375 379	—	—	—
Mille-Isles	1 023 841	1 023 841	228 073	795 768
Mirabel	19 627 285	—	—	—
Montcalm	754 275	—	—	—
Mont-Laurier	5 076 981	—	—	—
Mont-Saint-Michel	746 481	—	—	—
Mont-Tremblant	3 570 867	—	—	—
Morin-Heights	1 729 874	—	—	—
Nomingue	1 143 977	—	—	—
Notre-Dame-de-Pontmain	795 933	382 630	306 316	76 314
Notre-Dame-du-Laus	1 009 328	—	—	—
Oka	2 128 714	2 128 714	—	2 128 714
Piedmont	1 420 531	—	—	—
Pointe-Calumet	2 327 327	—	—	—
Prévost	4 740 942	—	—	—
Rivière-Rouge	1 771 263	—	—	—
Rosemère	4 989 226	—	—	—
Saint-Adolphe-d'Howard	1 537 442	—	—	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	783 839	—	—	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 394 730	—	—	—
Saint-Colomban	6 000 555	—	—	—
Saint-Eustache	16 006 832	—	—	—
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 537 711	—	—	—
Saint-Hippolyte	3 439 234	—	—	—
Saint-Jérôme	27 763 582	—	—	—
Saint-Joseph-du-Lac	2 456 443	525 544	525 544	—
Saint-Placide	1 048 030	—	—	—
Saint-Sauveur	3 793 110	—	—	—
Sainte-Adèle	4 798 019	4 025 034	292 295	3 732 739
Sainte-Agathe-des-Monts	3 798 104	—	—	—
Sainte-Anne-des-Lacs	1 564 049	1 564 049	386 743	1 177 306
Sainte-Anne-des-Plaines	5 369 500	—	—	—
Sainte-Anne-du-Lac	729 280	—	—	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	955 308	—	—	—
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 385 055	—	—	—
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6 854 924	—	—	—
Sainte-Sophie	5 974 871	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Thérèse	9 404 473	—	—	—
Val-David	1 981 971	—	—	—
Val-des-Lacs	778 195	—	—	—
Val-Morin	1 371 886	—	—	—
Wentworth	739 225	—	—	—
Wentworth-Nord	964 983	—	—	—
Sous-total	240 545 007	14 080 391	4 029 742	10 050 649
Région 16 Montérégie				
Abercorn	674 991	—	—	—
Acton Vale	2 742 897	—	—	—
Ange-Gardien	1 338 828	—	—	—
Beauharnois	4 725 246	—	—	—
Bedford (C)	1 279 163	1 279 163	411 643	867 520
Bedford (V)	770 401	770 401	—	770 401
Belœil	8 338 564	—	—	—
Béthanie	672 841	324 136	122 953	201 183
Bolton-Ouest	747 019	—	—	—
Boucherville	15 113 937	10 394 944	1 102 157	9 292 787
Brigham	1 210 092	—	—	—
Brome	663 166	—	—	—
Bromont	3 502 018	—	—	—
Brossard	31 524 230	—	—	—
Calixa-Lavallée	723 905	—	—	—
Candiac	7 844 493	—	—	—
Carignan	3 759 221	—	—	—
Chambly	11 007 618	—	—	—
Châteauguay	17 627 456	—	—	—
Contrecoeur	3 082 147	—	—	—
Coteau-du-Lac	2 565 602	—	—	—
Cowansville	5 120 502	—	—	—
Delson	2 818 880	—	—	—
Dundee	681 441	—	—	—
Dunham	1 529 379	—	—	—
East Farnham	732 237	—	—	—
Elgin	693 804	693 804	195 000	498 804
Farnham	3 339 350	3 339 350	—	3 339 350
Franklin	1 039 430	—	—	—
Frelighsburg	899 137	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Godmanchester	963 639	—	—	—
Granby	24 273 693	—	—	—
Havelock	780 882	—	—	—
Hemmingford (C)	790 020	—	—	—
Hemmingford (V)	1 105 276	1 105 276	775 890	329 386
Henryville	970 627	—	—	—
Hinchinbrooke	1 160 640	—	—	—
Howick	799 696	—	—	—
Hudson	2 009 384	—	—	—
Huntingdon	1 250 675	—	—	—
Lac-Brome	2 093 237	—	—	—
Lacolle	1 305 771	—	—	—
La Prairie	9 133 715	—	—	—
La Présentation	1 266 800	—	—	—
Léry	1 211 167	—	—	—
Les Cèdres	2 511 379	—	—	—
Les Coteaux	2 042 979	—	—	—
L'Île-Cadieux	619 358	—	—	—
L'Île-Perrot	4 030 336	—	—	—
Longueuil	87 900 412	—	—	—
Marieville	3 944 007	—	—	—
Massueville	729 549	—	—	—
McMasterville	2 164 190	—	—	—
Mercier	4 958 547	—	—	—
Mont-Saint-Grégoire	1 432 625	207 615	—	207 615
Mont-Saint-Hilaire	6 768 952	—	—	—
Napierville	1 672 897	—	—	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 965 054	—	—	—
Notre-Dame-de-Stanbridge	761 532	—	—	—
Noyan	970 896	970 896	970 896	—
Ormstown	1 563 512	—	—	—
Otterburn Park	2 974 058	—	—	—
Pike River	722 561	—	—	—
Pincourt	5 377 348	—	—	—
Pointe-des-Cascades	1 037 279	—	—	—
Pointe-Fortune	736 806	191 007	191 007	—
Richelieu	2 052 923	—	—	—
Rigaud	2 824 588	—	—	—
Rivière-Beaudette	1 185 635	—	—	—
Rougemont	1 363 554	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Roxton	875 755	342 000	342 000	—
Roxton Falls	931 119	269 820	59 820	210 000
Roxton Pond	1 661 609	—	—	—
Saint-Aimé	707 780	401 052	—	401 052
Saint-Alexandre	1 260 619	—	—	—
Saint-Alphonse-de-Granby	1 451 707	—	—	—
Saint-Amable	4 561 150	—	—	—
Saint-Anicet	1 299 320	1 299 320	—	1 299 320
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 048 299	—	—	—
Saint-Armand	910 425	—	—	—
Saint-Barnabé-Sud	811 790	—	—	—
Saint-Basile-le-Grand	6 150 025	—	—	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	998 847	15 615	15 615	—
Saint-Bernard-de-Michaudville	742 181	—	—	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 138 333	60 193	60 193	—
Saint-Bruno-de-Montarville	9 534 323	—	—	—
Saint-Césaire	2 181 660	—	—	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 056 630	—	—	—
Saint-Chrysostome	1 308 727	—	—	—
Saint-Clet	1 069 531	—	—	—
Saint-Constant	10 207 115	—	—	—
Saint-Cyprien-de-Napierville	1 119 251	—	—	—
Saint-Damase	1 265 725	—	—	—
Saint-David	812 327	—	—	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	1 209 823	—	—	—
Saint-Dominique	1 278 088	—	—	—
Saint-Édouard	948 857	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois	832 753	—	—	—
Saint-Georges-de-Clarenceville	894 299	—	—	—
Saint-Gérard-Majella	645 696	—	—	—
Saint-Hugues	936 226	—	—	—
Saint-Hyacinthe	20 101 022	—	—	—
Saint-Ignace-de-Stanbridge	764 488	—	—	—
Saint-Isidore	1 318 671	—	—	—
Saint-Jacques-le-Mineur	1 070 337	—	—	—
Saint-Jean-Baptiste	1 433 969	—	—	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	34 633 846	—	—	—
Saint-Joachim-de-Shefford	950 739	—	—	—
Saint-Joseph-de-Sorel	1 015 510	—	—	—
Saint-Jude	937 301	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert	8 029 279	—	—	—
Saint-Lazare	7 450 663	—	—	—
Saint-Liboire	1 398 493	735 792	47 792	688 000
Saint-Louis	776 045	—	—	—
Saint-Louis-de-Gonzague	1 012 554	—	—	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	718 261	200 000	200 000	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 175 691	735 138	735 138	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 815 340	—	—	—
Saint-Mathieu	1 203 642	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Belœil	1 315 446	—	—	—
Saint-Michel	1 510 566	1 510 566	—	1 510 566
Saint-Nazaire-d'Acton	815 284	—	—	—
Saint-Ours	1 044 805	—	—	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 218 961	—	—	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 414 618	—	—	—
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 142 365	—	—	—
Saint-Philippe	2 456 443	—	—	—
Saint-Pie	2 117 963	—	—	—
Saint-Polycarpe	1 204 448	—	—	—
Saint-Rémi	3 089 282	—	—	—
Saint-Robert	1 061 737	—	—	—
Saint-Roch-de-Richelieu	1 187 516	—	—	—
Saint-Sébastien	778 732	—	—	—
Saint-Simon	967 671	—	—	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 043 461	1 043 461	173 494	869 967
Saint-Télesphore	789 214	—	—	—
Saint-Théodore-d'Acton	999 116	—	—	—
Saint-Urbain-Premier	925 207	—	—	—
Saint-Valentin	702 942	—	—	—
Saint-Valérien-de-Milton	1 069 262	—	—	—
Saint-Zotique	3 076 083	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 068 724	1 068 724	115 000	953 724
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1 141 558	—	—	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 327 540	265 508	265 508	—
Sainte-Barbe	945 364	—	—	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	967 939	339 727	—	339 727
Sainte-Catherine	6 163 938	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Milton	1 189 129	1 189 129	515 629	673 500
Sainte-Christine	773 626	773 626	340 927	432 699
Sainte-Clotilde	1 188 323	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 036 473	—	—	—
Sainte-Julie	10 665 870	—	—	—
Sainte-Justine-de-Newton	842 966	—	—	—
Sainte-Madeleine	1 198 804	—	—	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 387 474	—	—	—
Sainte-Marthe	858 823	—	—	—
Sainte-Martine	2 083 293	—	—	—
Sainte-Sabine	885 968	259 254	259 254	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 246 912	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	14 875 998	—	—	—
Shefford	2 535 994	—	—	—
Sorel-Tracy	12 505 527	—	—	—
Stanbridge East	820 659	820 659	164 132	656 527
Stanbridge Station	656 715	—	—	—
Sutton	1 681 497	—	—	—
Terrasse-Vaudreuil	1 114 951	—	—	—
Très-Saint-Rédempteur	841 891	—	—	—
Très-Saint-Sacrement	912 306	912 306	229 000	683 306
Upton	1 175 422	—	—	—
Varennes	7 665 771	—	—	—
Vaudreuil-Dorion	14 357 312	—	—	—
Vaudreuil-sur-le-Lac	951 276	—	—	—
Venise-en-Québec	1 039 967	—	—	—
Verchères	2 140 270	—	—	—
Warden	681 710	—	—	—
Waterloo	1 810 233	—	—	—
Yamaska	1 040 236	—	—	—
Sous-total	607 561 616	31 518 482	7 293 048	24 225 434
Région 17				
Centre-du-Québec				
Aston-Jonction	693 535	—	—	—
Baie-du-Febvre	840 010	—	—	—
Bécancour	4 721 322	—	—	—
Chesterville	837 322	—	—	—
Daveluyville	1 785 642	—	—	—
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	818 509	—	—	—
Drummondville	27 734 331	—	—	—
Durham-Sud	869 842	—	—	—
Fortierville	762 338	119 481	94 481	25 000

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grand-Saint-Esprit	706 705	—	—	—
Ham-Nord	825 765	—	—	—
Inverness	831 409	162 371	162 371	—
Kingsey Falls	1 100 169	—	—	—
Laurierville	938 645	—	—	—
L'Avenir	953 426	953 426	—	953 426
La Visitation-de-Yamaska	667 466	—	—	—
Lefebvre	831 409	831 409	—	831 409
Lemieux	669 347	—	—	—
Lyster	1 012 822	—	—	—
Maddington Falls	699 448	202 875	—	202 875
Manseau	802 114	—	—	—
Nicolet	3 019 006	—	—	—
Notre-Dame-de-Ham	690 042	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes	777 657	—	—	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	844 579	844 579	24 000	820 579
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	1 009 060	365 000	190 000	175 000
Parisville	733 043	—	—	—
Pierreville	1 178 916	—	—	—
Plessisville (P)	1 287 495	—	—	—
Plessisville (V)	2 342 646	1 417 605	1 417 605	—
Princeville	2 248 581	—	—	—
Saint-Albert	1 027 335	—	—	—
Saint-Bonaventure	867 961	390 000	198 235	191 765
Saint-Célestin (M)	743 256	—	—	—
Saint-Célestin (V)	815 284	—	—	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 409 243	150 771	150 771	—
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 873 123	—	—	—
Saint-Edmond-de-Grantham	788 676	—	—	—
Saint-Elphège	659 403	332 127	100 762	231 365
Saint-Eugène	890 268	890 268	—	890 268
Saint-Félix-de-Kingsey	978 959	978 959	314 222	664 737
Saint-Ferdinand	1 140 483	—	—	—
Saint-François-du-Lac	1 114 145	—	—	—
Saint-Germain-de-Grantham	1 920 962	—	—	—
Saint-Guillaume	982 990	—	—	—
Saint-Léonard-d'Aston	1 253 631	—	—	—
Saint-Louis-de-Blandford	876 292	—	—	—
Saint-Lucien	1 045 880	1 045 880	209 176	836 704
Saint-Majorique-de-Grantham	953 426	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Norbert-d'Arthabaska	909 081	42 337	42 337	—
Saint-Pie-de-Guire	706 973	—	—	—
Saint-Pierre-Baptiste	720 143	—	—	—
Saint-Pierre-les-Becquets	888 924	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	700 523	—	—	—
Saint-Rosaire	820 390	—	—	—
Saint-Samuel	790 558	—	—	—
Saint-Sylvère	789 751	—	—	—
Saint-Valère	918 756	—	—	—
Saint-Wenceslas	901 556	901 556	180 311	721 245
Saint-Zéphirin-de-Courval	769 057	—	—	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	783 301	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	682 516	—	—	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 014 704	856 169	15 350	840 819
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	687 891	—	—	—
Sainte-Eulalie	844 041	—	—	—
Sainte-Françoise	702 404	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Chester	686 279	—	—	—
Sainte-Marie-de-Blandford	705 898	—	—	—
Sainte-Monique	724 443	—	—	—
Sainte-Perpétue	847 804	—	—	—
Sainte-Séraphine	680 097	234 949	234 949	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard	774 701	—	—	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	754 006	—	—	—
Saints-Martyrs-Canadiens	659 672	—	—	—
Tingwick	969 283	850 000	—	850 000
Victoriaville	16 873 686	16 873 686	11 492 686	5 381 000
Villeroy	709 930	—	—	—
Warwick	1 832 272	—	—	—
Wickham	1 280 507	1 101 881	76 800	1 025 081
Sous-total	123 703 065	29 545 329	14 904 056	14 641 273
TOTAL	3 415 232 470	175 748 179	62 783 916	112 964 263
Ajustements non répartis	—	—	-14 906 238	14 906 238
TOTAL	3 415 232 470	175 748 179	47 877 678	127 870 501

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



**Société de financement
des infrastructures
locales**

Québec 